

Observation sociale des territoires

Limousin



Sommaire

Sommaire.....	1
Démarche.....	3
Synthèse.....	4

Population

Densité de population.....	6
Indice de vieillissement.....	6
Personnes âgées.....	7
Immigrés.....	7

Revenus – minima sociaux – prestations

Premier décile du revenu fiscal.....	8
Premier quartile du revenu fiscal.....	8
Revenu fiscal médian.....	9
Inégalités de revenu fiscal.....	9
Population couverte par le RSA socle ou l'AAH.....	10
Population couverte par le RSA socle.....	10
Allocataires de l'allocation spécifique de solidarité.....	11
Bénéficiaires du minimum vieillesse.....	11
Bénéficiaires de la CMU complémentaire.....	12
Ménages bénéficiaires d'une allocation logement.....	12

Emploi – chômage – insertion

Chômage des femmes.....	13
Chômage des hommes.....	13
Chômage des jeunes.....	14
Chômage de longue durée.....	14
Taux d'emploi des femmes.....	15
Taux d'emploi des hommes.....	15
Taux d'emploi des immigrés.....	16
Ménages d'ouvriers ou d'employés.....	16
Jeunes non insérés.....	17
Jeunes peu ou pas diplômés.....	17
Salariés en contrat court.....	18
Salariés à temps partiel.....	18
Personnes actives non équipées d'une voiture.....	19
Personnes travaillant hors de leur commune de résidence.....	19

Conditions de vie – logement

Logements « suroccupés »	20
Personnes habitant un logement « suroccupé »	20
Logement en HLM.....	21
Résidences principales sans salle de bains indépendante	21
Ménages dont la personne de référence est au chômage	22
Enfants des familles sans actif occupé.....	22
Familles dont un seul parent travaille parmi les ménages ouvriers et employés.....	23
Familles monoparentales.....	23
Personnes âgées vivant seules.....	24
Personnes âgées vivant en institution.....	24
Personnes vivant seules	25
Éloignement du lieu de travail.....	25
Éloignement aux services et équipements	26
Ménages non équipés d'une voiture	26
D éfinitions.....	27
R emerciements.....	28

Démarche

Pour mener une politique sociale au plus près de la réalité du terrain, mieux connaître la population et localiser les risques d'isolement ou de rupture est nécessaire. Si les acteurs et observateurs de terrain décèlent bien des disparités sociales, ils en évaluent cependant parfois mal l'ampleur. Par ailleurs, les risques de rupture ne sont pas identiques d'un territoire à l'autre : isolement des personnes âgées dans l'un ou chômage dans un autre. Certains territoires peuvent aussi cumuler toutes les fragilités. L'Insee Limousin et la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Limousin se sont associés pour cerner plus finement les situations de fragilité et les risques d'exclusion : en premier lieu les faibles revenus, mais aussi l'insertion dans l'emploi, le niveau de formation ou l'éloignement des services.

Dans le cadre de leurs missions en matière d'application des politiques publiques, la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale et les trois Directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations du Limousin mettent en œuvre des actions en direction des populations défavorisées, vulnérables, voire exclues : favoriser le lien social et prévenir les situations de rupture, animer des dispositifs d'aide temporaire, comme les hébergements d'urgence, mais aussi développer des politiques de fond en faveur de la jeunesse, des sports, de la vie associative ou de l'égalité entre les hommes et les femmes, avec un appui aux initiatives locales.

Grâce à des dispositifs d'observation institués depuis plusieurs années (données sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville, Observatoire des Zones urbaines sensibles...), les situations de précarité en milieu urbain sont en général bien appréhendées. L'objet de cette démarche consiste à compléter cette approche en donnant aussi une image fine de la situation sociale dans les territoires ruraux. D'une part, le poids démographique de ces territoires est conséquent en Limousin : 45 % des Limousins habitent dans une commune rurale contre 27 % des provinciaux ; d'autre part, la pauvreté est, dans l'ensemble, plus élevée dans le milieu rural que dans les villes, caractéristique que le Limousin partage avec d'autres départements du Sud-Ouest et du Massif Central. Enfin, tous les territoires ruraux ne présentent pas les mêmes situations de précarité ou de fragilité et connaissent des trajectoires démographiques diverses : repeuplement pour certains, notamment aux franges des villes, avec l'arrivée de nouveaux types de populations, poursuite du déclin démographique pour d'autres, présence inégale de la population âgée, des faibles revenus ou du chômage...

Le présent atlas décline sous forme de cartes divers indicateurs chiffrés, témoins de situations de précarité ou de fragilité des territoires. Il a pour maille le territoire cantonal, permettant de cerner les disparités locales tout en disposant de données significatives. Quelques regroupements de cantons sont effectués, pour les territoires les moins peuplés. Cet atlas complète l'étude de synthèse régionale sur les territoires limousins, publiée dans la collection Focal de l'Insee Limousin, en octobre 2013.

Fabienne Le Hellaye

Directrice régionale de
l'Insee Limousin

Sylvie Hirtzig

Directrice régionale de la jeunesse, des sports
et de la cohésion sociale du Limousin

Avec 742 800 habitants en 2010 et 44 habitants par kilomètre carré, le Limousin figure, avec la Corse, parmi les régions les moins densément peuplées. Il est la région la plus âgée de France. Sur 100 habitants, 30 ont plus de 60 ans et 13 plus de 75 ans (respectivement 23 et 9 en France métropolitaine). En proportion, le Limousin compte un peu moins de jeunes que la France métropolitaine (21 % des habitants ont moins de 20 ans contre 24 % au niveau national).

Région rurale, le Limousin se distingue par une présence plus élevée qu'en France d'agriculteurs ou anciens agriculteurs, en particulier en Creuse et en Corrèze. Tournée majoritairement vers l'élevage extensif bovin et ovin, l'agriculture régionale est par ailleurs actuellement moins rémunératrice que la moyenne française. Avec une industrie surtout manufacturière et moins de personnel d'encadrement qu'ailleurs, les revenus salariaux sont plus faibles qu'en métropole. Au-delà de ces effets structurels, ils sont également inférieurs à la moyenne pour presque toutes les catégories socioprofessionnelles.

En 2010, plus d'un Limousin sur sept dispose d'un niveau de vie inférieur à 964 euros par mois et vit ainsi sous le seuil de pauvreté monétaire. Ce taux est supérieur d'un point à celui de la France de province. Il demeure néanmoins nettement en deçà de celui des régions les plus touchées par la pauvreté, telles que Nord-Pas-de-Calais, Provence-Alpes-Côte d'Azur ou

la Corse. Mais il est supérieur à ce qu'il est dans plusieurs départements de l'Ouest, où la pauvreté et les inégalités sont plus faibles. En Limousin, les personnes âgées vivent plus souvent sous le seuil de pauvreté que celles aux âges d'activité, contrairement à ce qui prévaut en moyenne en France. La région partage cette caractéristique avec d'autres départements, notamment du Sud-Ouest et du Massif Central. Les personnes âgées étant davantage présentes dans la population qu'en France, la problématique des faibles revenus chez les seniors est donc susceptible d'être plus marquée dans la région.

Différents types de territoire au regard d'indicateurs de précarité

Au sein du Limousin, une approche prenant en compte les différentes dimensions de la pauvreté dessine une typologie des territoires au regard de cette problématique.

Un premier ensemble, constitué des principales villes-centres de la région, présentent les inégalités de revenu les plus fortes, avec la coexistence de revenus avant redistribution très élevés et très faibles. La proportion de bénéficiaires de minima sociaux comme le RSA socle ou d'un dispositif comme la CMU complémentaire y est plus élevée que dans la région. Le chômage y est plus fréquent. Ces territoires présentent davantage qu'ailleurs des formes de préca-

rité sociale. Les enfants vivent plus souvent dans une famille dont les parents n'ont pas d'emploi. Les familles monoparentales sont aussi nettement plus nombreuses : trois familles sur dix contre deux dans la région. Or elles sont plus souvent que les autres en situation de précarité ou exposées au risque de pauvreté.

Un deuxième ensemble est constitué de cantons ruraux qui cumulent diverses situations de précarité. Il regroupe presque tous les cantons de la Creuse, ainsi que ceux du nord et de l'extrême sud-ouest de la Haute-Vienne. Les faibles revenus y sont plus présents que dans l'ensemble du Limousin, mais moins que dans les villes. La problématique des personnes âgées en situation précaire est particulièrement présente, en raison de deux facteurs qui se conjuguent : une part plus importante de personnes de 80 ans ou plus (10 % contre 8 % en Limousin) et des revenus plus faibles que la moyenne régionale. Dans ces territoires, les jeunes peuvent aussi être confrontés à des situations de précarité. Dans une frange sud-ouest de la Creuse, et quelques cantons du nord et de l'ouest de la Haute-Vienne, au moins 17 % des jeunes ne sont insérés ni dans l'emploi, ni dans une formation (14 % en Limousin). Même pour leurs aînés, l'insertion dans l'emploi est plus difficile qu'en moyenne en Limousin. La proportion de personnes ayant un emploi est également plus faible dans ces territoires que dans la région. Dans les cantons du sud et de l'est de la

Creuse ainsi que du nord-ouest de la Haute-Vienne, ce taux d'emploi plus faible se conjugue avec des conditions d'emploi plus précaires pour les salariés, avec davantage de contrats courts ou à temps partiel. Dans quelques cantons situés au sud et à l'est de la Creuse, et aux franges nord et sud-ouest de la Haute-Vienne, l'éloignement des services ou du lieu de travail peut renforcer les situations de précarité ou d'isolement : les coûts liés aux déplacements sont susceptibles de peser sur de faibles revenus et sur l'accès aux services ou à l'emploi ; les distances importantes peuvent pénaliser les personnes limitées dans leurs moyens de locomotion (jeunes, personnes âgées).

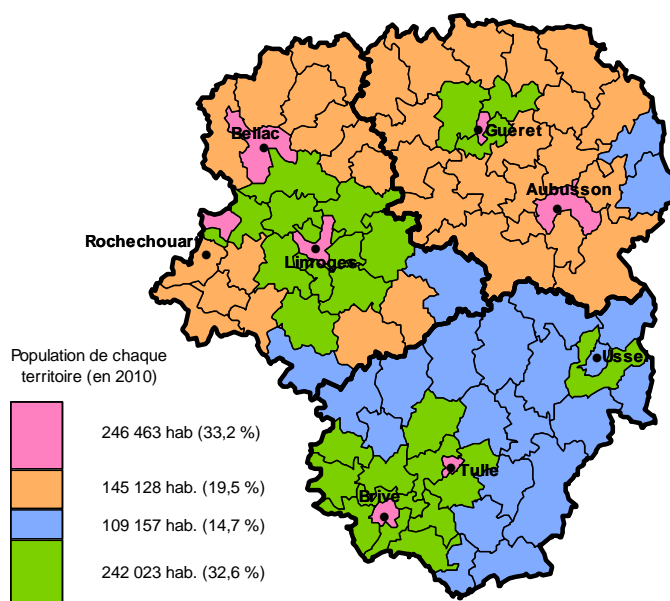
Les cantons ruraux de la Corrèze sont dans l'ensemble moins touchés par la précarité qu'en moyenne dans la région. Les faibles revenus sont moins présents et les disparités de revenu moins marquées. En proportion, les personnes dépendant d'un minimum social comme le RSA socle sont moins nombreuses. Au regard d'un ensemble d'indicateurs sur les revenus et l'emploi, la Basse Corrèze présente, au sein de ce territoire, les situations les plus favorables alors que d'autres espaces présentent davantage de fragilités ou des situations de précarité plus marquées. Ainsi, dans quelques cantons de Haute Corrèze, l'insertion dans l'emploi est plus faible qu'en moyenne régionale. Aux marges du Cantal et du Lot, l'emploi salarié est plus souvent à temps partiel ou en contrat précaire. Dans des territoires comme l'ouest du Plateau de Millevaches ou les marges cantaliennes, de Beau-

lieu à Bort-les-Orgues, la problématique des personnes âgées précaires ou isolées est plus marquée que dans la région : celles-ci sont davantage présentes dans la population et perçoivent plus souvent le minimum-vieillesse qu'en moyenne en Limousin. Ce signe de fragilité potentielle se cumule avec l'éloignement des équipements et des services.

Autour des principales agglomérations limousines, les cantons en majorité périurbains accueillent davantage de familles et moins de personnes âgées qu'en moyenne en Limousin. Les situations de pauvreté et de précarité y sont nettement moins présentes que dans

l'ensemble de la région. Les cadres et professions intermédiaires y sont plus représentés. Les personnes aux âges d'activité sont plus souvent qu'ailleurs insérées sur le marché du travail, pour les hommes comme pour les femmes, et les contrats de travail sont moins souvent précaires ou à temps partiel. Si les habitants du périurbain sont plus proches des équipements et des services qu'ailleurs, ils sont en revanche nombreux à parcourir une distance importante pour aller travailler, en particulier dans la deuxième couronne des villes. Une augmentation des prix des carburants pourrait donc fragiliser les ménages aux revenus les plus modestes.

Quatre types de territoires au regard des situations de précarité et de pauvreté

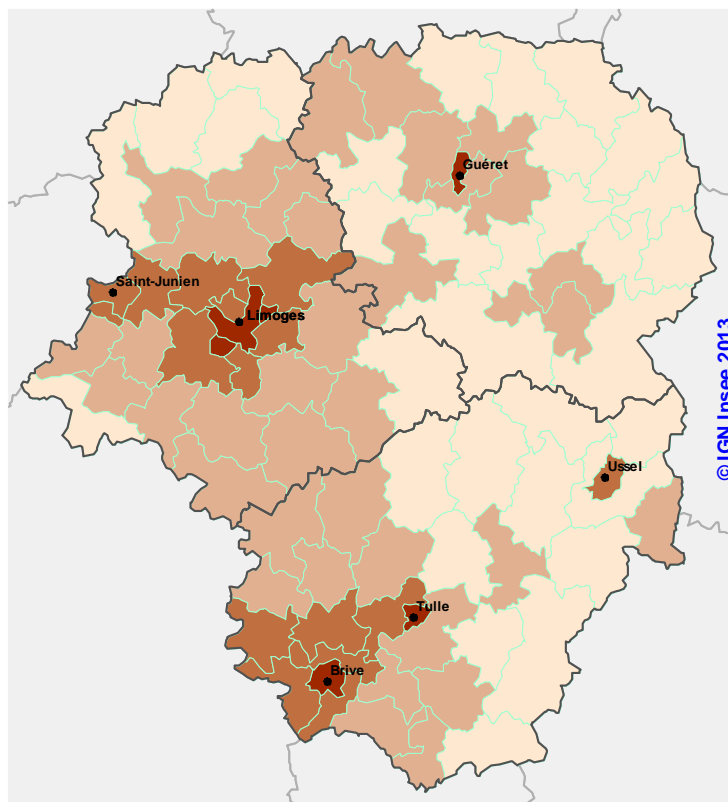


Typologie des cantons limousins selon un ensemble d'indicateurs sociaux

- Cantons hétérogènes, à pauvreté et précarité marquée (type 1)
- Cantons cumulant des situations de pauvreté et de précarité (type 2)
- Cantons moins touchés par la pauvreté et la précarité (type 3)
- Cantons périurbains, les moins touchés (type 4)

Source : typologie Insee d'après données Insee, CAF, MSA, CARSAT Centre-Ouest, CNAMTS, Pôle Emploi

Densité de population



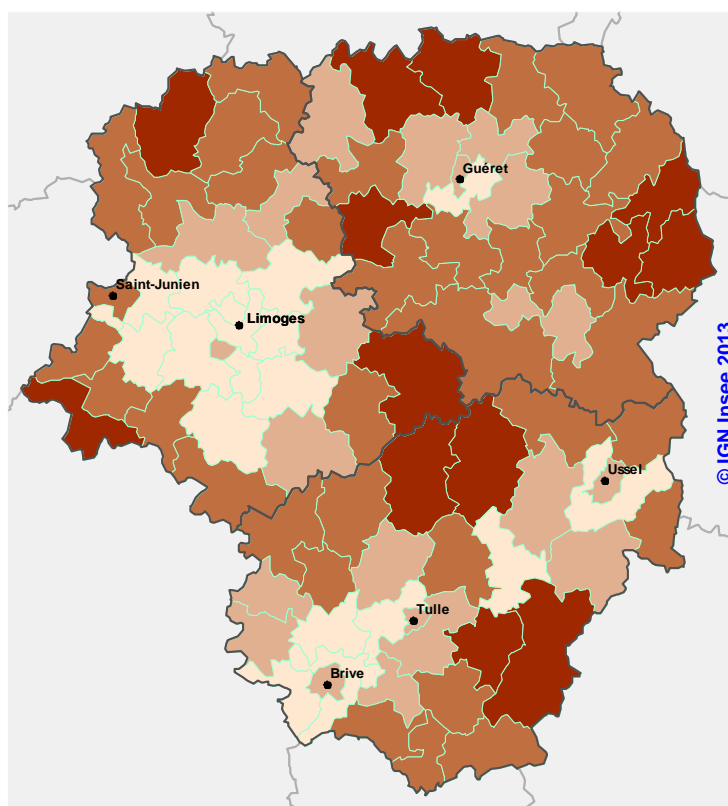
Nombre d'habitants par km²

- de 370 à 1 750
- de 50 à moins de 370
- de 20 à moins de 50
- moins de 20

Corrèze : 41,4
 Creuse : 22,0
 Haute-Vienne : 67,9
 Limousin : 43,7
 France métropolitaine : 114,7

Source :
 Insee - Recensement de la population 2010,
 exploitation principale

Indice de vieillissement



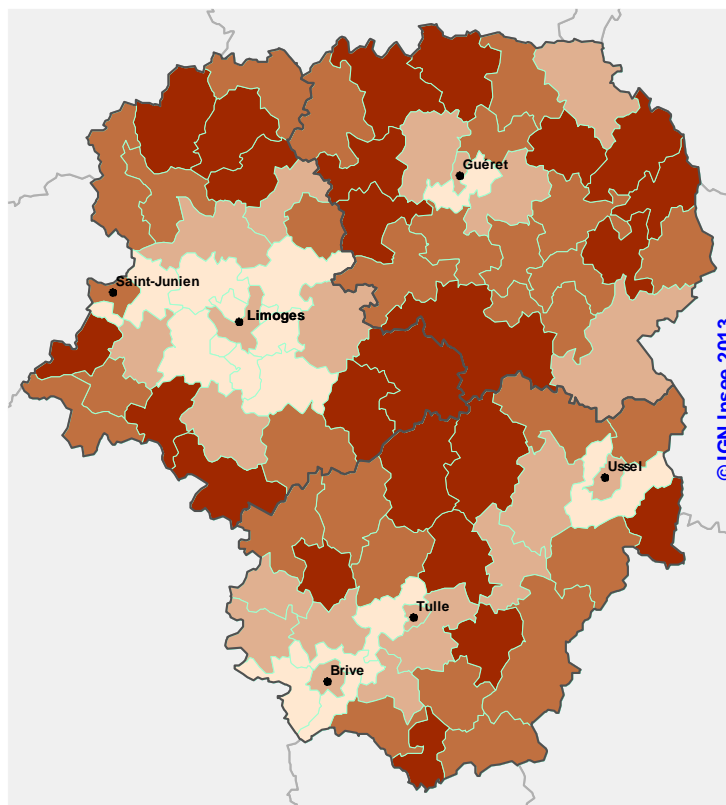
Nombre de personnes de 65 ans
 ou plus pour 100 jeunes de
 moins de 20 ans

- de 186 à 280
- de 133 à moins de 186
- de 97 à moins de 133
- de 52 à moins de 97

Corrèze : 118,9
 Creuse : 139,2
 Haute-Vienne : 99,3
 Limousin : 111,8
 France métropolitaine : 68,5

Source :
 Insee - Recensement de la population 2009,
 exploitation principale

Personnes âgées



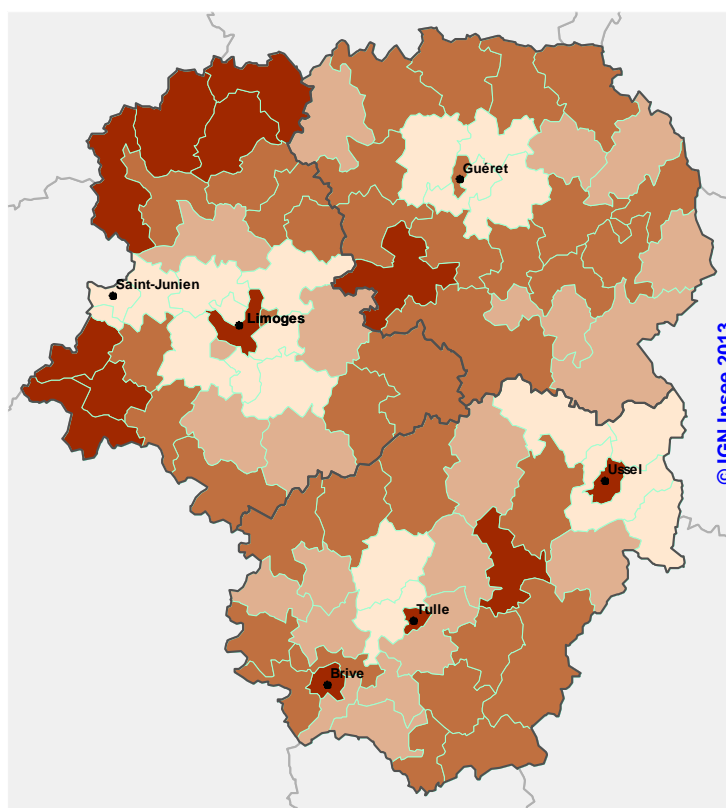
Proportion de personnes de 80 ans ou plus dans la population (%)

- de 10,6 à 15,5
- de 8,7 à moins de 10,6
- de 6,7 à moins de 8,7
- de 3,8 à moins de 6,7

Corrèze : 8,3
 Creuse : 9,5
 Haute-Vienne : 7,1
 Limousin : 7,9
 France métropolitaine : 5,2

Source :
 Insee - Recensement de la population 2009, exploitation principale

Immigrés



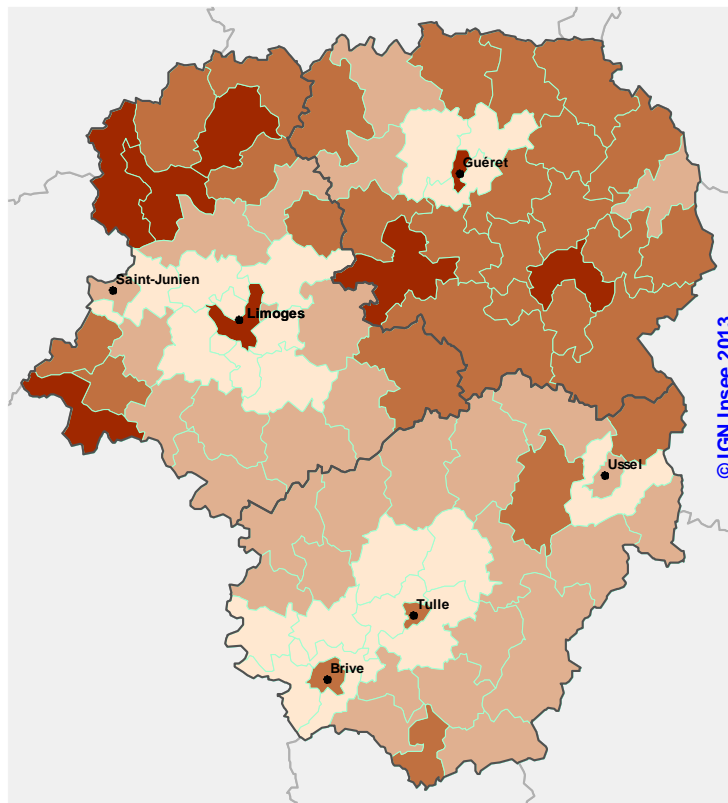
Proportion d'immigrés dans la population (%)

- de 6,6 à 15,7
- de 3,7 à moins de 6,6
- de 2,7 à moins de 3,7
- de 1,8 à moins de 2,7

Corrèze : 5,1
 Creuse : 4,2
 Haute-Vienne : 6,1
 Limousin : 5,4
 France métropolitaine : 8,5

Source :
 Insee - Recensement de la population 2009, exploitation principale

Premier décile du revenu fiscal



Premier décile du revenu fiscal par unité de consommation (en euros)

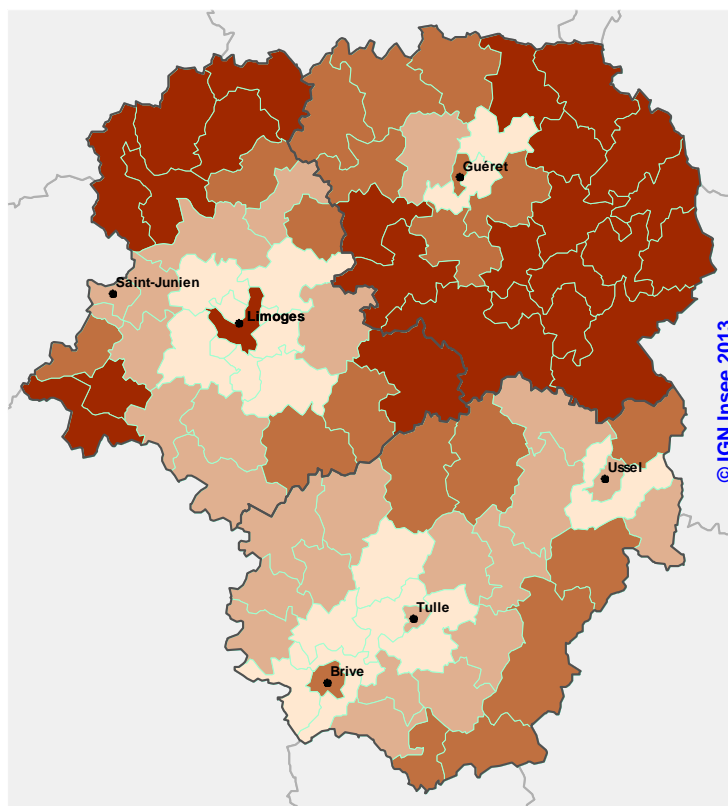
- de 3 230 à moins de 5 470
- de 5 470 à moins de 6 920
- de 6 920 à moins de 8 670
- de 8 670 à 11 170

Le premier décile du revenu fiscal par unité de consommation est tel que 10 % des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par unité de consommation inférieur à cette valeur.

- Corrèze : 7 945
- Creuse : 6 308
- Haute-Vienne : 6 448
- Limousin : 6 932
- France métropolitaine : 6 783

Source :
Insee - DGFIP -
Revenus fiscaux localisés 2010

Premier quartile du revenu fiscal



Premier quartile du revenu fiscal par unité de consommation (en euros)

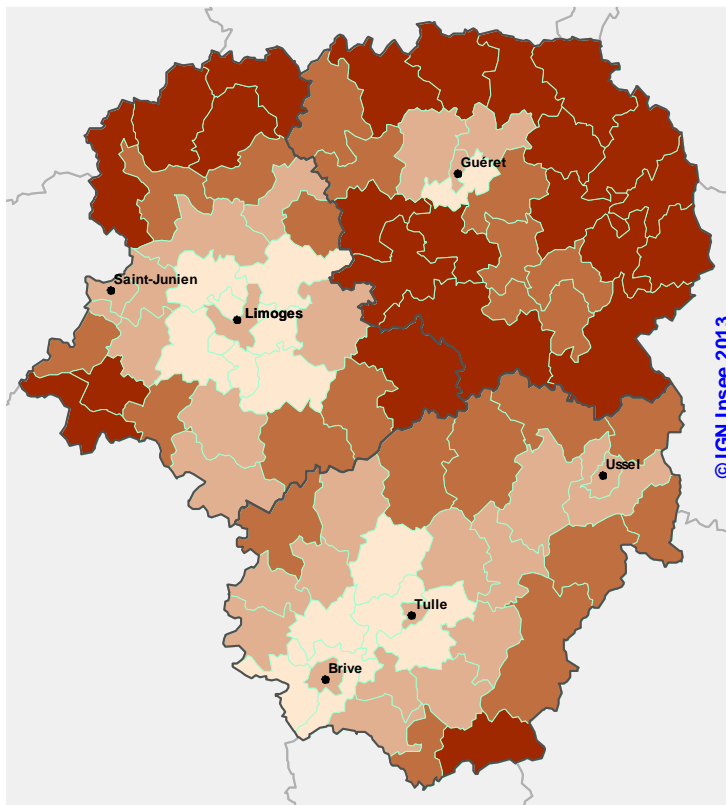
- de 8 850 à moins de 10 640
- de 10 640 à moins de 11 670
- de 11 670 à moins de 13 480
- de 13 480 à 16 040

Le premier quartile du revenu fiscal par unité de consommation est tel que 25 % des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par unité de consommation inférieur à cette valeur.

- Corrèze : 12 457
- Creuse : 10 737
- Haute-Vienne : 12 131
- Limousin : 11 951
- France métropolitaine : 12 265

Source :
Insee - DGFIP -
Revenus fiscaux localisés 2010

Revenu fiscal médian



Revenu fiscal médian par unité de consommation (en euros)

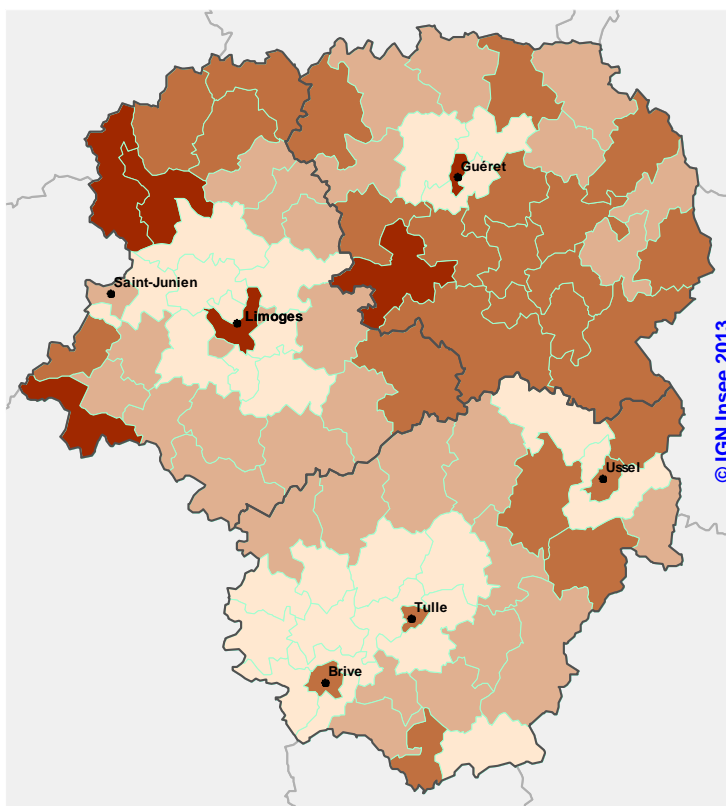
- de 13 660 à moins de 15 680
- de 15 680 à moins de 17 020
- de 17 020 à moins de 19 050
- de 19 050 à 22 520

Le revenu fiscal médian par unité de consommation est tel que 50 % des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par unité de consommation inférieur à cette valeur.

- Corrèze : 18 020
- Creuse : 15 984
- Haute-Vienne : 18 275
- Limousin : 17 810
- France métropolitaine : 18 750

Source :
Insee - DGFIP -
Revenus fiscaux localisés 2010

Inégalités de revenu fiscal



Rapport interdécile des revenus par unité de consommation (9e décile / 1er décile)

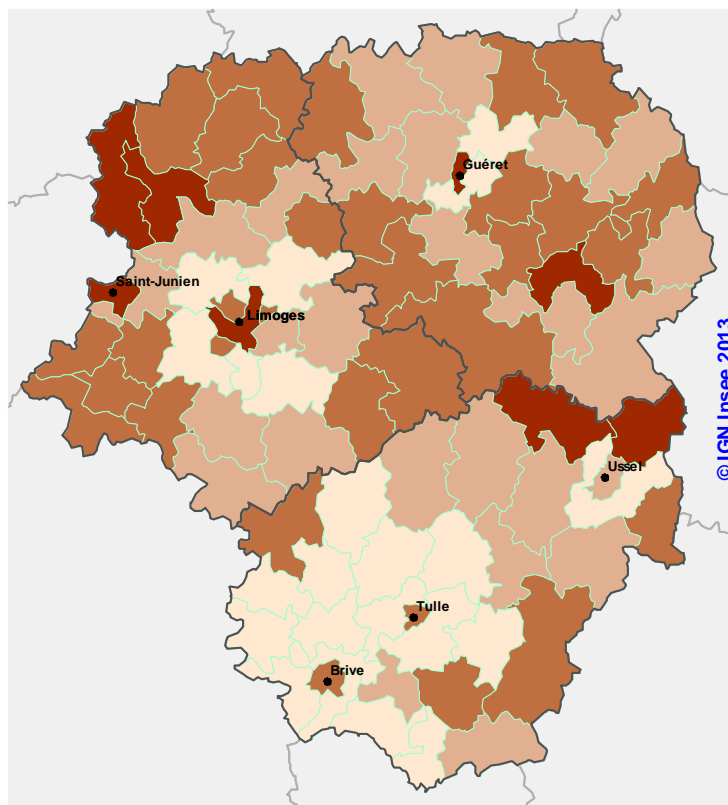
- de 6,5 à 11,0
- de 4,5 à moins de 6,5
- de 3,9 à moins de 4,5
- de 3,2 à moins de 3,9

Le rapport interdécile des revenus mesure l'écart entre les revenus les plus élevés et les plus faibles. Plus il est grand, plus les inégalités sont élevées. Cf. carte sur le premier décile du revenu fiscal pour la définition.

- Corrèze : 4,2
- Creuse : 4,8
- Haute-Vienne : 5,3
- Limousin : 4,8
- France métropolitaine : 5,6

Source :
Insee - DGFIP -
Revenus fiscaux localisés 2010

Population couverte par le RSA socle ou l'AAH



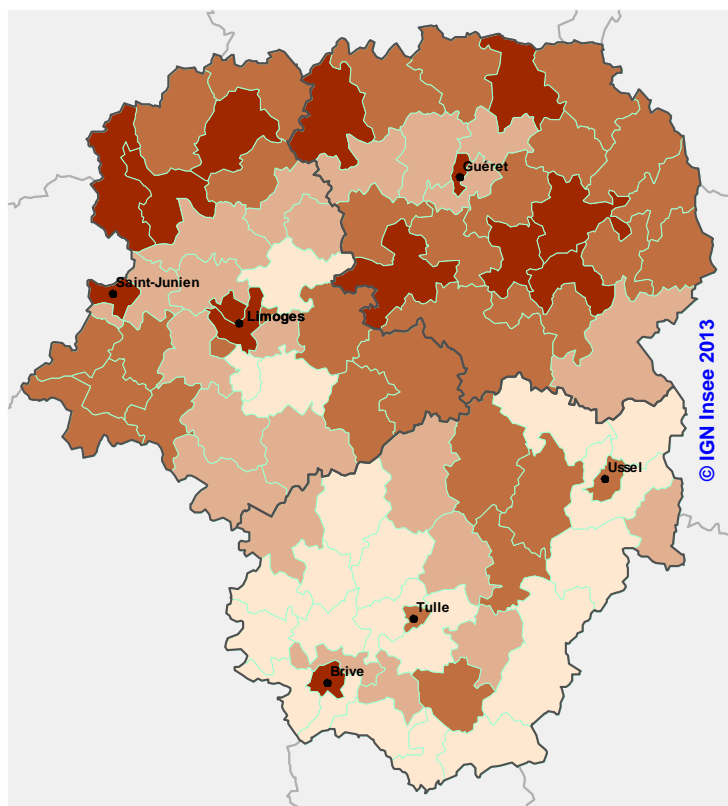
Proportion de personnes bénéficiaires du RSA socle ou de l'AAH parmi les moins de 65 ans (%)

- de 11,5 à 17,4
- de 7,7 à moins de 11,5
- de 5,6 à moins de 7,7
- de 1,9 à moins de 5,6

Corrèze : 6,5
 Creuse : 9,1
 Haute-Vienne : 10,1
 Limousin : 8,8
 France métropolitaine : non disponible

Source :
 CAF 2011 ; MSA 2011 ;
 Insee - Recensement de la population 2009,
 exploitation principale

Population couverte par le RSA socle



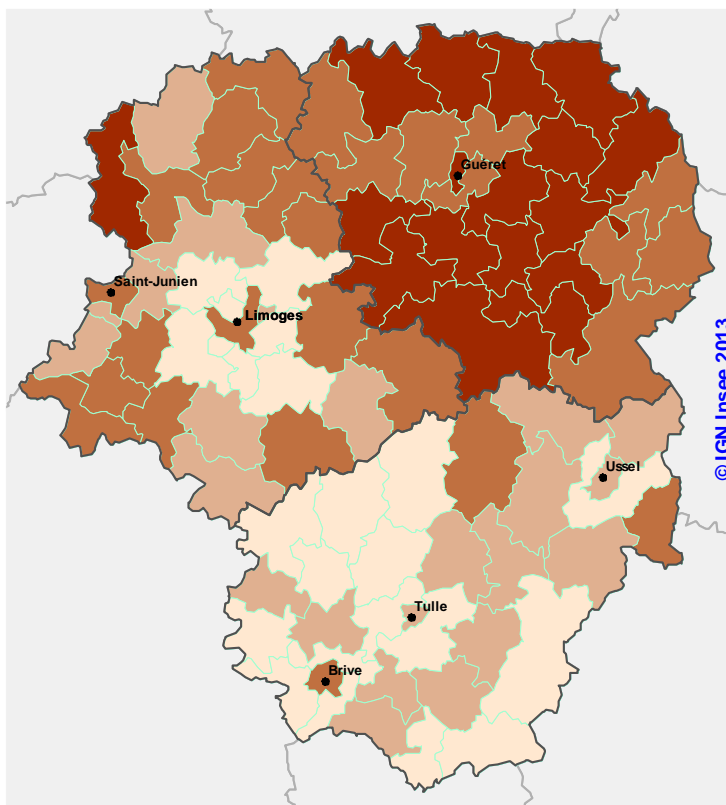
Proportion de personnes bénéficiaires du RSA socle parmi les moins de 65 ans (%)

- de 5,6 à 9,8
- de 3,8 à moins de 5,6
- de 2,3 à moins de 3,8
- de 1,0 à moins de 2,3

Corrèze : 3,2
 Creuse : 5,4
 Haute-Vienne : 6,1
 Limousin : 5,1
 France métropolitaine : 5,5

Source :
 CAF 2011 ; MSA 2011 ;
 Insee - Recensement de la population 2009,
 exploitation principale

Allocataires de l'allocation spécifique de solidarité



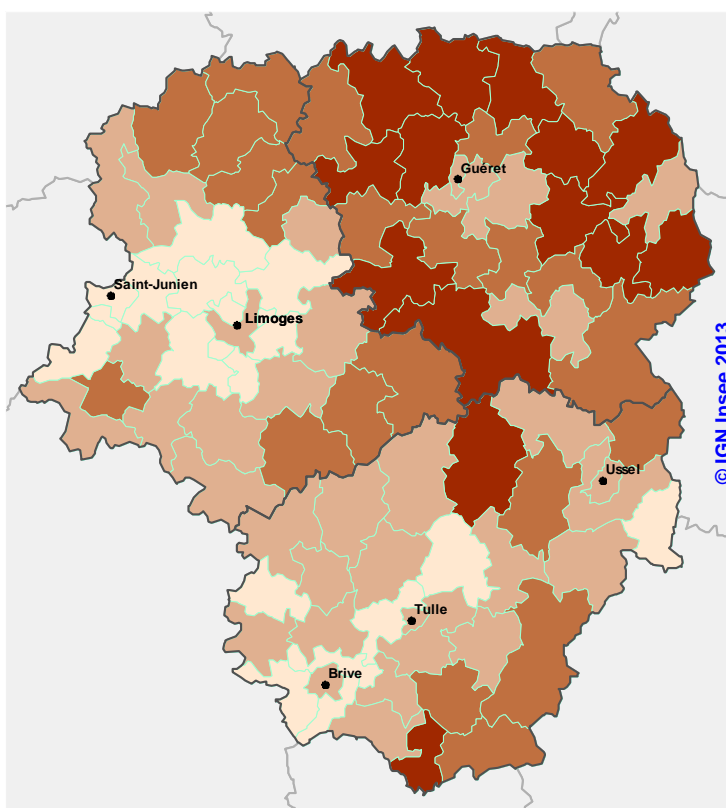
Proportion d'allocataires de l'allocation spécifique de solidarité dans la population active de 20 à 64 ans (Moyenne 2010-2011) (%)

- de 1,6 à 2,4
- de 1,1 à moins de 1,6
- de 0,8 à moins de 1,1
- de 0,4 à moins de 0,8

Corrèze : 1,0
 Creuse : 1,8
 Haute-Vienne : 1,0
 Limousin : 1,1
 France métropolitaine : 1,1

Source :
 Pôle emploi 2010 et 2011 ;
 Insee - Recensement de la population 2009, exploitation principale

Bénéficiaires du minimum vieillesse



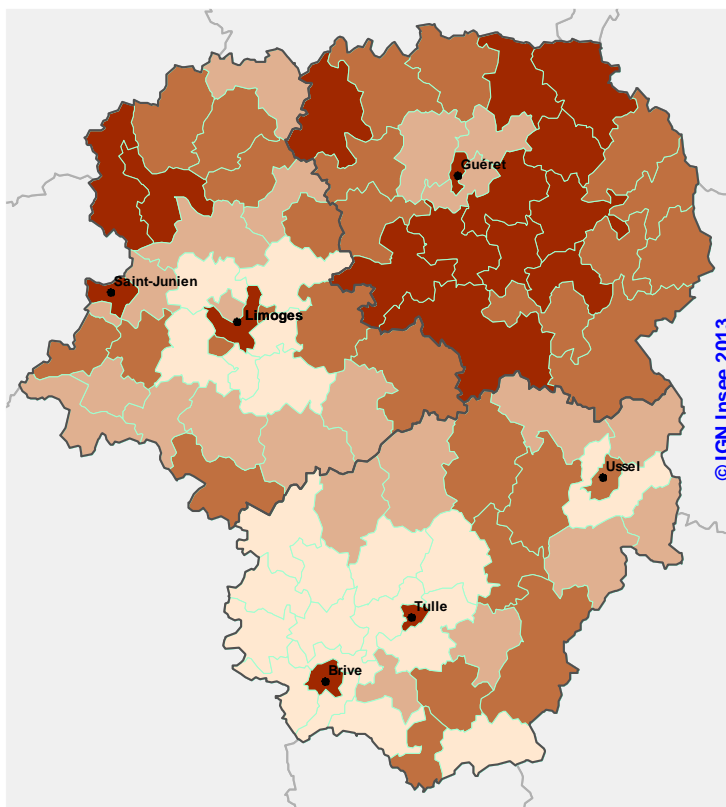
Proportion de bénéficiaires du minimum vieillesse (ASPA, ASV) parmi les personnes âgées de 65 ans ou plus (%)

- de 6,3 à 8,3
- de 4,9 à moins de 6,3
- de 3,5 à moins de 4,9
- de 1,1 à moins de 3,5

Corrèze : 4,0
 Creuse : 6,0
 Haute-Vienne : 3,9
 Limousin : 4,4
 Limousin (tous régimes) : 5,1
 France métrop. (tous régimes) : 4,7

Source :
 Carsat Centre Ouest 2011 ; MSA 2011 ;
 Insee - Recensement de la population 2009, exploitation principale

Bénéficiaires de la CMU complémentaire



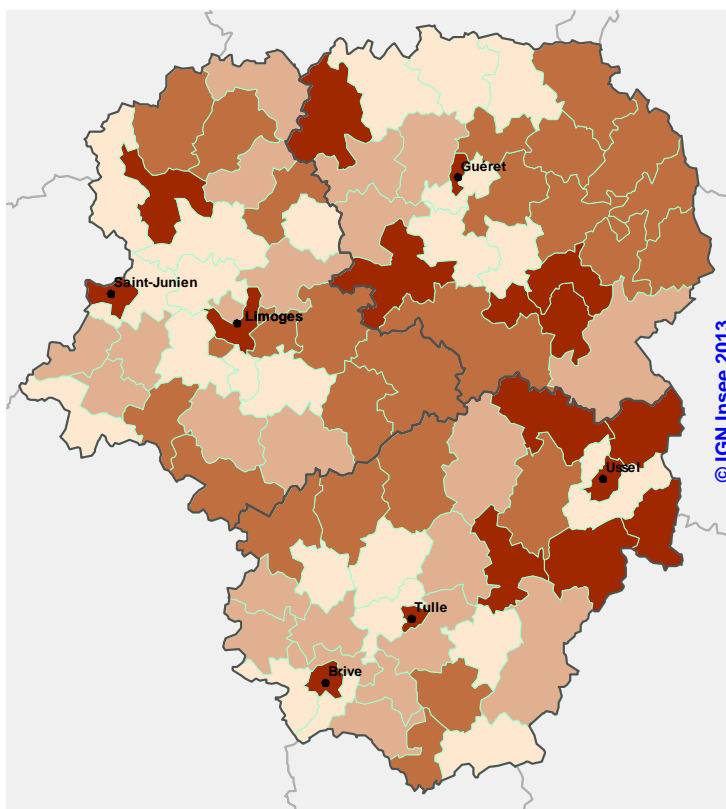
Proportion de bénéficiaires de la CMU complémentaire parmi les personnes de moins de 65 ans (%)

- de 7,0 à 13,1
- de 4,5 à moins de 7,0
- de 3,0 à moins de 4,5
- de 1,1 à moins de 3,0

Corrèze : 4,1
 Creuse : 7,5
 Haute-Vienne : 7,0
 Limousin : 6,1
 Limousin (tous régimes) : 7,1
 France métrop. (tous régimes) : 7,2

Source :
 CNAMTS 2011 ; MSA 2011 ;
 Insee - Recensement de la population 2009,
 exploitation principale

Ménages bénéficiaires d'une allocation logement



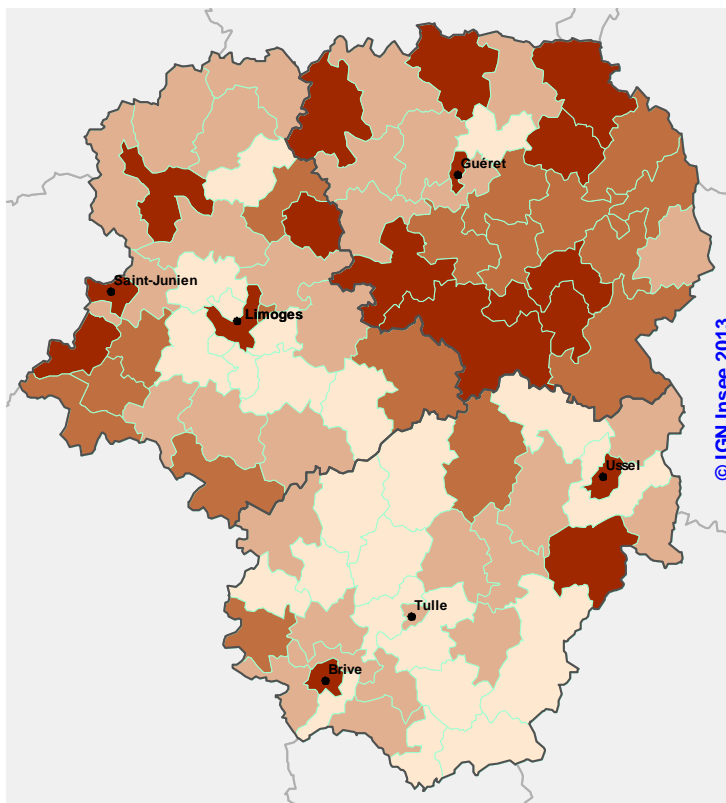
Proportion de ménages bénéficiant d'une allocation logement (ALF, ALS, APL) parmi l'ensemble des ménages (%)

- de 22,4 à 36,9
- de 16,0 à moins de 22,4
- de 12,7 à moins de 16,0
- de 7,0 à moins de 12,7

Corrèze : 19,1
 Creuse : 19,8
 Haute-Vienne : 24,4
 Limousin : 21,9
 France métropolitaine : non disponible

Source :
 CAF 2011 ; MSA 2011 ;
 Insee - Recensement de la population 2009,
 exploitation principale

Chômage des femmes



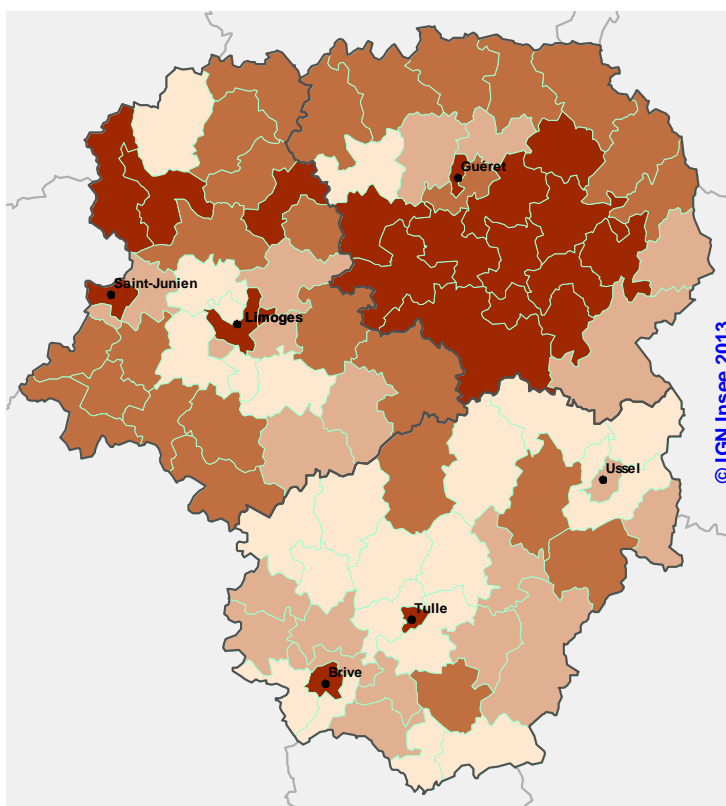
Nombre de femmes
demandeuses d'emploi de
catégorie A rapporté au
nombre de femmes actives
à la fin du 4e trimestre 2011 (%)

- de 9,5 à 12,5
- de 8,0 à moins de 9,5
- de 6,5 à moins de 8,0
- de 4,4 à moins de 6,5

Corrèze : 7,7
Creuse : 9,4
Haute-Vienne : 8,6
Limousin : 8,4
France métropolitaine : 9,8

Source :
Pôle emploi 2011 ;
Insee - Recensement de la population 2010,
exploitation principale

Chômage des hommes



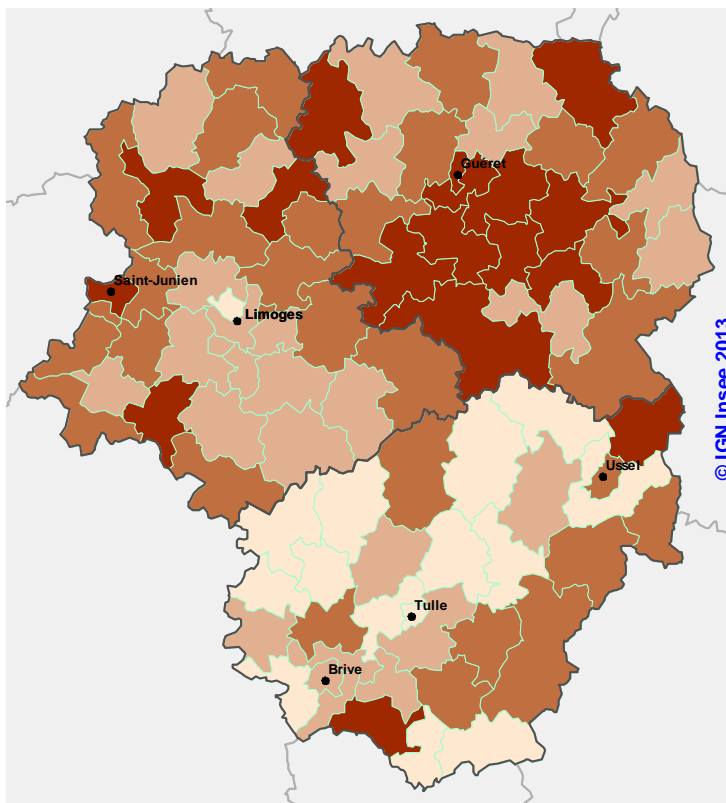
Nombre d'hommes
demandeurs d'emploi de
catégorie A rapporté au
nombre d'hommes actifs
à la fin du 4e trimestre 2011 (%)

- de 9,4 à 13,4
- de 7,5 à moins de 9,4
- de 6,1 à moins de 7,5
- de 3,4 à moins de 6,1

Corrèze : 7,4
Creuse : 9,5
Haute-Vienne : 9,6
Limousin : 8,8
France métropolitaine : 9,8

Source :
Pôle emploi 2011 ;
Insee - Recensement de la population 2010,
exploitation principale

Chômage des jeunes



Nombre de demandeurs d'emploi de 15 à 24 ans de catégorie A rapporté au nombre d'actifs de 15 à 24 ans (%)

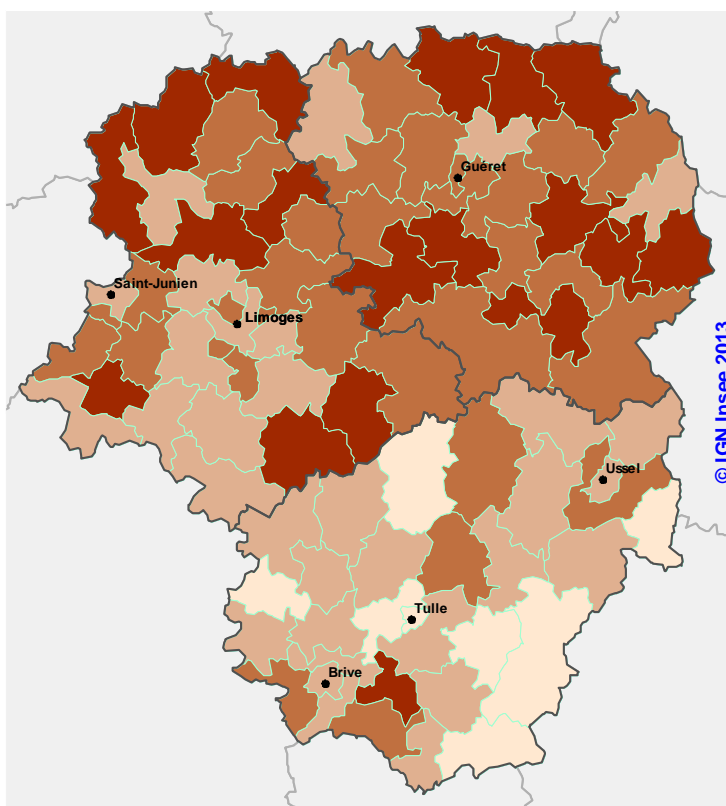
- de 18,2 à 31,4
- de 14,7 à moins de 18,2
- de 11,9 à moins de 14,7
- de 7,0 à moins de 11,9

Le nombre de demandeurs d'emploi calculé ici est la moyenne entre celui de la fin du 4e trimestre 2010 et celui de la fin du 4e trimestre 2011

- Corrèze : 12,6
- Creuse : 17,8
- Haute-Vienne : 14,7
- Limousin : 14,5
- France métropolitaine : 14,9

Source :
Pôle emploi 2010 et 2011 ;
Insee - Recensement de la population 2010, exploitation principale

Chômage de longue durée



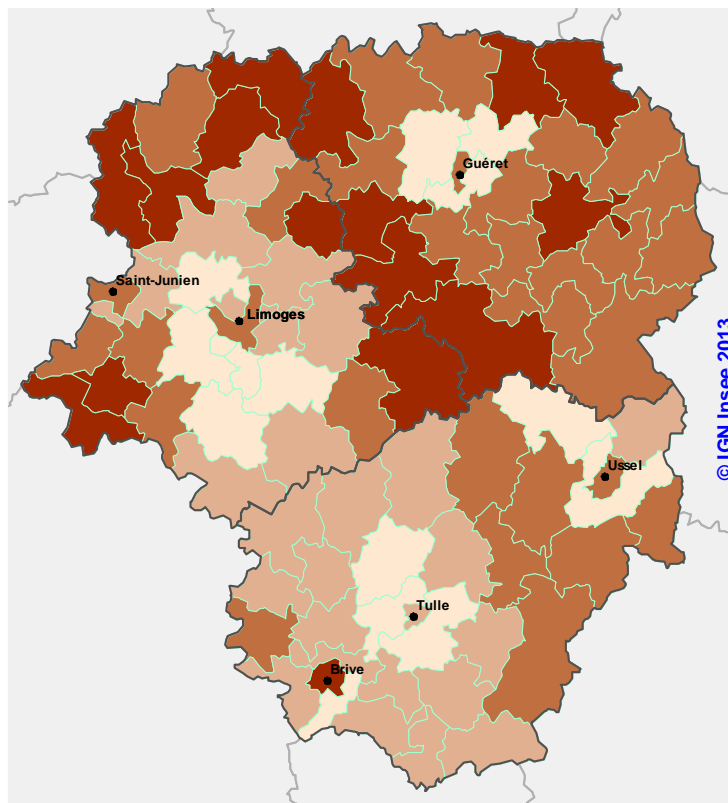
Proportion des demandeurs d'emploi inscrits depuis un an ou plus, parmi les demandeurs d'emploi à fin du 4e trimestre 2011 (%)

- de 47,1 à 55,9
- de 41,3 à moins de 47,1
- de 36,6 à moins de 41,3
- de 30,5 à moins de 36,6

- Corrèze : 38,2
- Creuse : 45,0
- Haute-Vienne : 41,0
- Limousin : 40,9
- France métropolitaine : 37,7

Source :
Pôle emploi 2011

Taux d'emploi des femmes



Proportion de femmes ayant un emploi parmi les femmes de 30 à 54 ans (%)

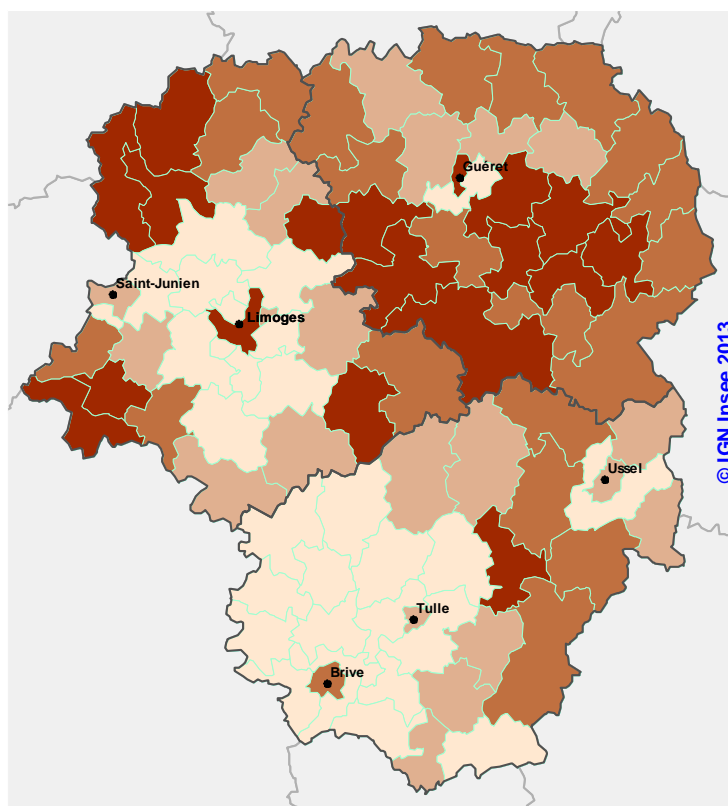
- de 68,2 à moins de 76,4
- de 76,4 à moins de 81,2
- de 81,2 à moins de 85,9
- de 85,9 à 89,9

Hors détenus et personnes résidant dans un service de moyen ou long séjour d'un établissement de santé ou d'un établissement social

- Corrèze : 81,5
- Creuse : 78,4
- Haute-Vienne : 80,6
- Limousin : 80,5
- France métropolitaine : 77,1

Source : Insee - Recensement de la population 2009, exploitation principale

Taux d'emploi des hommes



Proportion d'hommes ayant un emploi parmi les hommes de 30 à 54 ans (%)

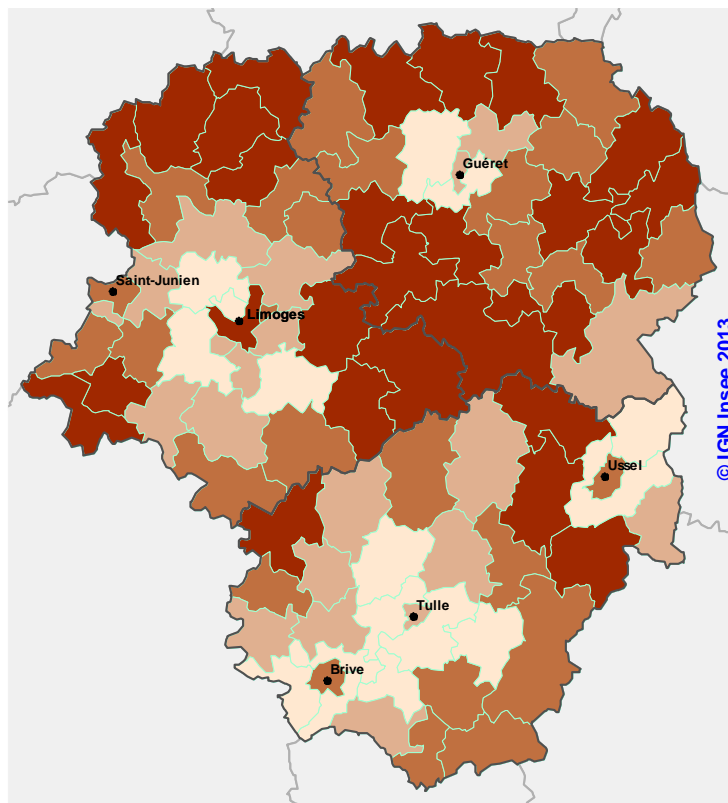
- de 81,1 à moins de 85,7
- de 85,7 à moins de 88,3
- de 88,3 à moins de 91,0
- de 91,0 à 95,0

Hors détenus et personnes résidant dans un service de moyen ou long séjour d'un établissement de santé ou d'un établissement social

- Corrèze : 90,4
- Creuse : 86,0
- Haute-Vienne : 87,5
- Limousin : 88,2
- France métropolitaine : 87,8

Source : Insee - Recensement de la population 2009, exploitation principale

Taux d'emploi des immigrés



Proportion de personnes ayant un emploi parmi les immigrés de 30 à 54 ans (%)

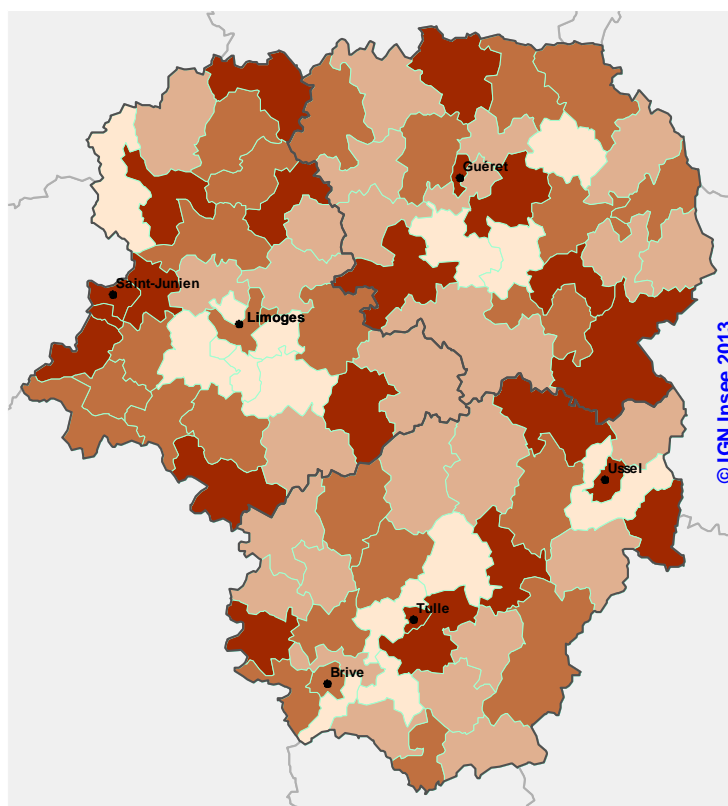
- de 43,8 à moins de 59,0
- de 59,0 à moins de 67,9
- de 67,9 à moins de 78,0
- de 78,0 à 89,4

Hors détenus et personnes résidant dans un service de moyen ou long séjour d'un établissement de santé ou d'un établissement social

- Corrèze : 69,6
- Creuse : 60,9
- Haute-Vienne : 57,8
- Limousin : 61,8
- France métropolitaine : 67,6

Source :
Insee - Recensement de la population 2009, exploitation principale

Ménages d'ouvriers ou d'employés



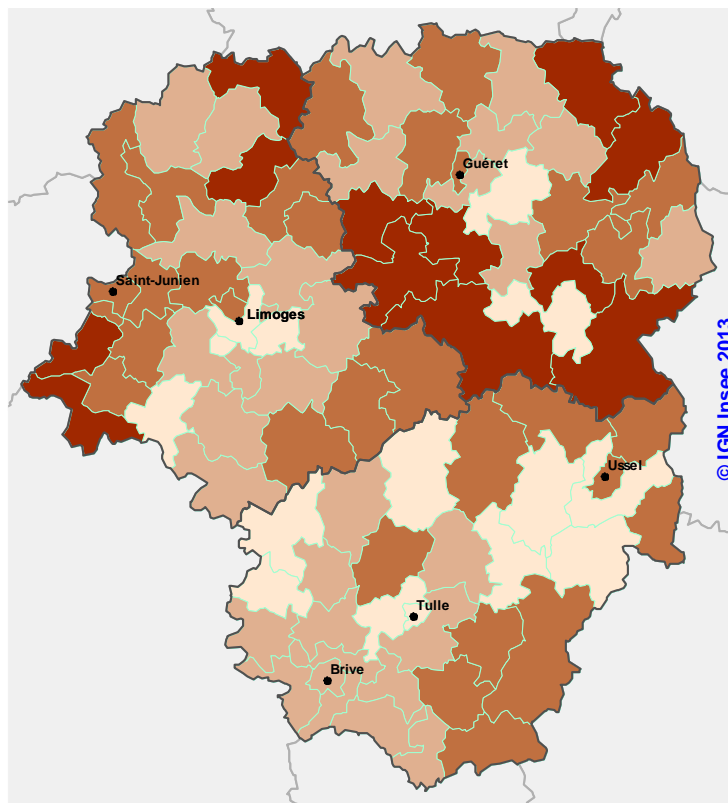
Proportion de ménages dont la personne de référence est employé ou ouvrier parmi les ménages dont la personne de référence est active (%)

- de 54,4 à 62,0
- de 50,1 à moins de 54,4
- de 46,0 à moins de 50,1
- de 38,4 à moins de 46,0

- Corrèze : 51,4
- Creuse : 51,6
- Haute-Vienne : 50,1
- Limousin : 50,8
- France métropolitaine : 47,9

Source :
Insee - Recensement de la population 2009, exploitation principale

Jeunes non insérés



Proportion de jeunes au chômage ou inactifs et qui ne sont pas en formation parmi les jeunes de 18 à 24 ans (%)

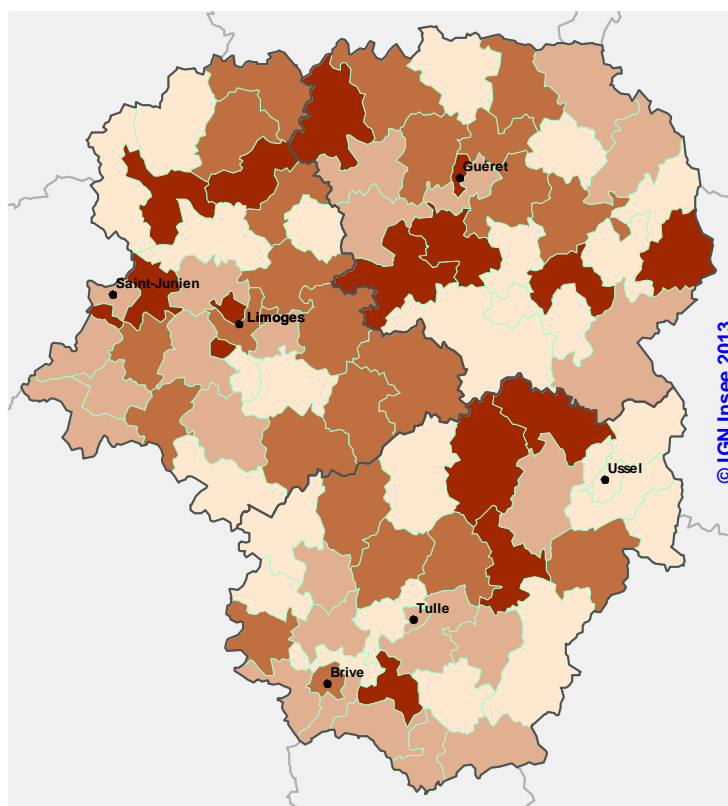
- de 20,9 à 31,9
- de 16,9 à moins de 20,9
- de 13,2 à moins de 16,9
- de 7,1 à moins de 13,2

Hors détenus et personnes résidant dans un service de moyen ou long séjour d'un établissement de santé ou d'un établissement social

Corrèze : 14,0
 Creuse : 18,2
 Haute-Vienne : 13,2
 Limousin : 14,1
 France métropolitaine : 15,7

Source :
 Insee - Recensement de la population 2009, exploitation principale

Jeunes peu ou pas diplômés



Proportion de jeunes ayant un diplôme inférieur au CAP ou BEP parmi les jeunes de 20 à 24 ans ayant terminé leurs études (%)

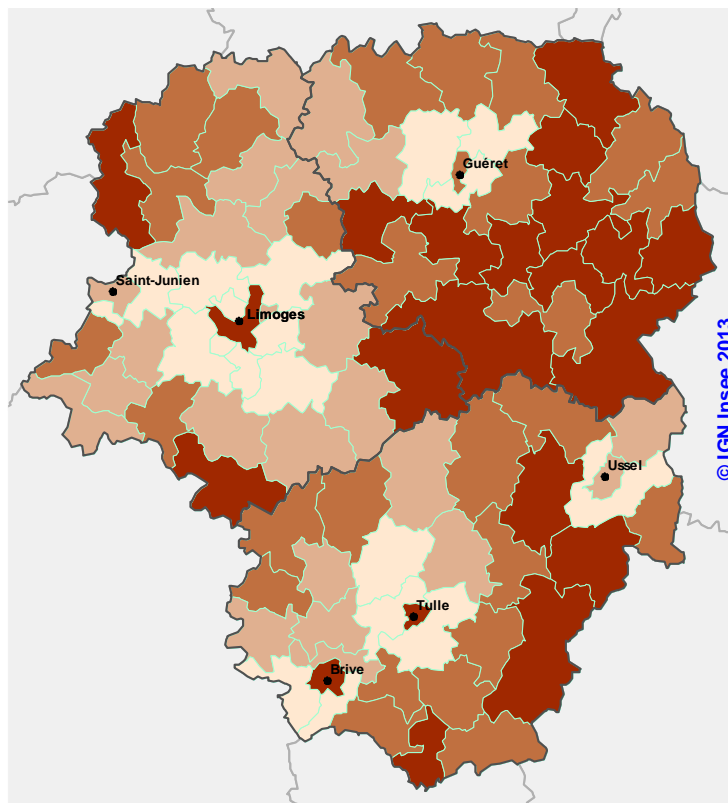
- de 21,0 à 30,7
- de 17,0 à moins de 21,0
- de 13,9 à moins de 17,0
- de 3,8 à moins de 13,9

Hors détenus et personnes résidant dans un service de moyen ou long séjour d'un établissement de santé ou d'un établissement social

Corrèze : 17,0
 Creuse : 18,7
 Haute-Vienne : 18,1
 Limousin : 17,8
 France métropolitaine : 20,7

Source :
 Insee - Recensement de la population 2009, exploitation principale

Salariés en contrat court



Proportion de salariés en CDD, intérim ou contrat aidé, parmi l'ensemble des salariés (au lieu de résidence, hors apprentis et stagiaires) (%)

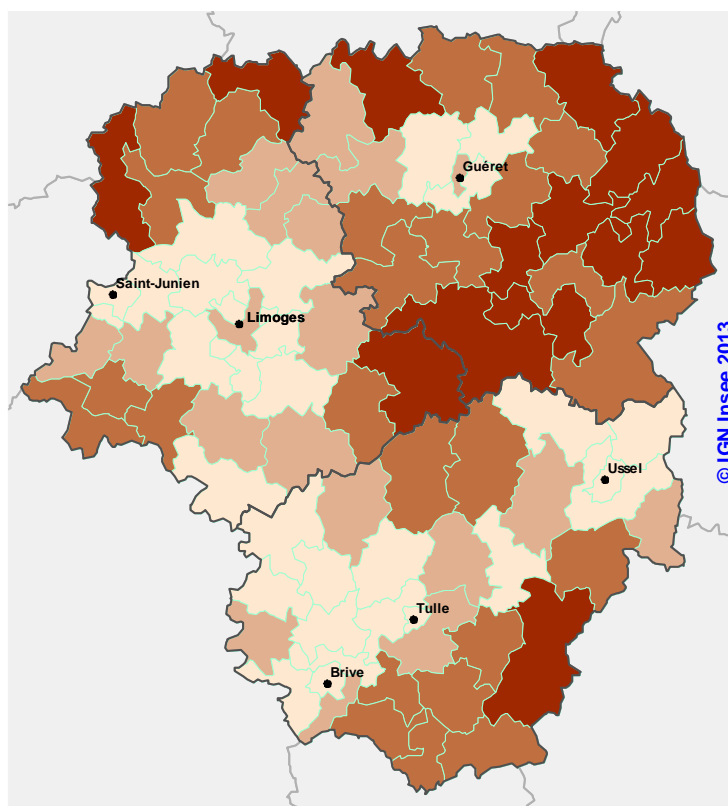
- de 14,3 à 21,1
- de 12,0 à moins de 14,3
- de 9,7 à moins de 12,0
- de 7,1 à moins de 9,7

Hors détenus et personnes résidant dans un service de moyen ou long séjour d'un établissement de santé ou d'un établissement social

- Corrèze : 12,9
- Creuse : 12,9
- Haute-Vienne : 12,1
- Limousin : 12,5
- France métropolitaine : 12,7

Source : Insee - Recensement de la population 2009, exploitation principale

Salariés à temps partiel



Proportion de salariés travaillant à temps partiel (%)

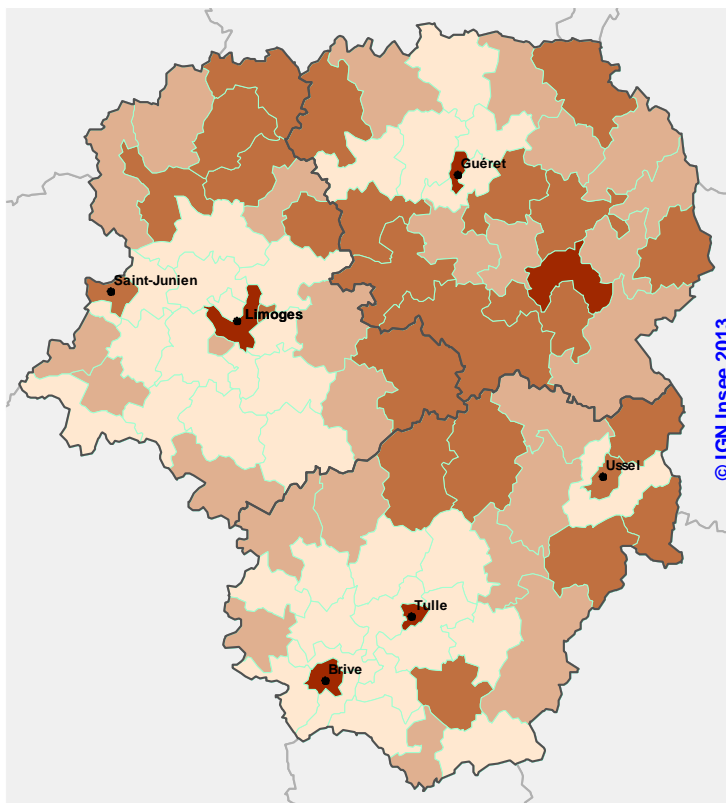
- de 22,2 à 27,0
- de 18,8 à moins de 22,2
- de 16,6 à moins de 18,8
- de 11,6 à moins de 16,6

Au lieu de résidence

- Corrèze : 16,3
- Creuse : 20,1
- Haute-Vienne : 16,6
- Limousin : 17,0
- France métropolitaine : 18,0

Source : Insee - Recensement de la population 2009, exploitation principale

Personnes actives non équipées d'une voiture



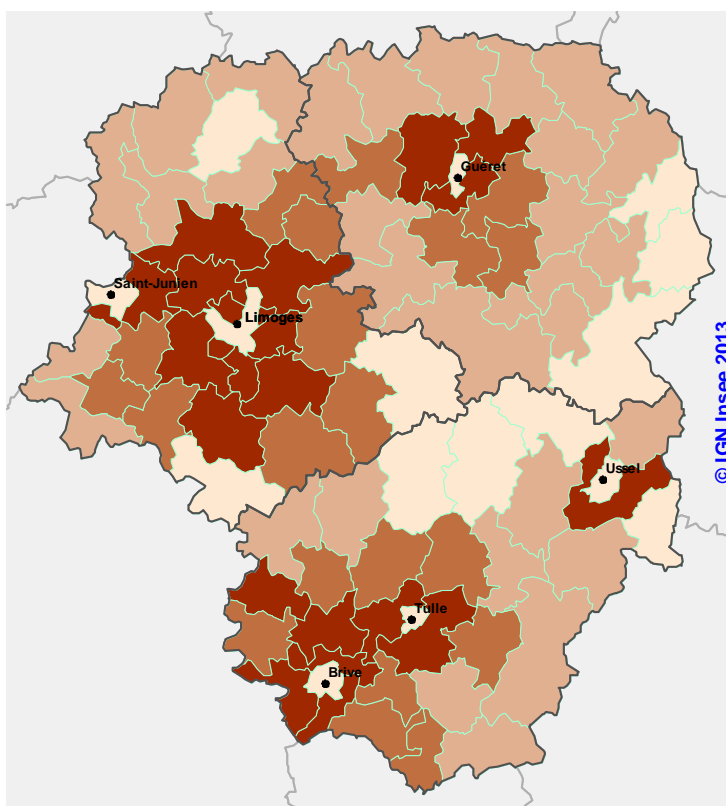
Proportion de personnes actives appartenant à un ménage sans voiture parmi l'ensemble des actifs des ménages (%)

- de 7,0 à 12,5
- de 3,5 à moins de 7,0
- de 2,2 à moins de 3,5
- de 0,4 à moins de 2,2

Corrèze : 3,8
 Creuse : 4,4
 Haute-Vienne : 6,2
 Limousin : 5,1
 France métropolitaine : 9,9

Source :
 Insee - Recensement de la population 2009, exploitation principale

Personnes travaillant hors de leur commune de résidence



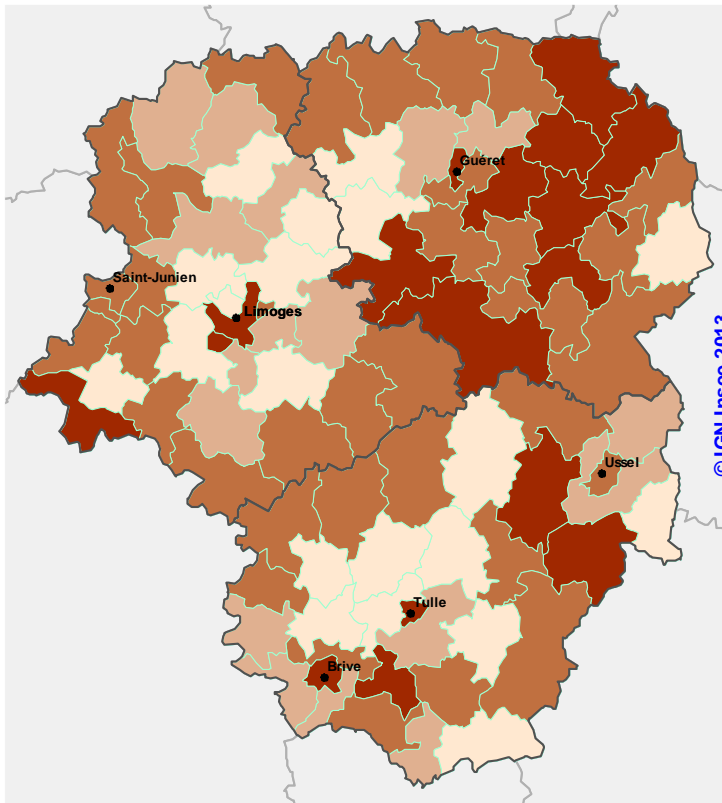
Proportion de personnes travaillant hors de leur commune de résidence parmi les personnes ayant un emploi (%)

- de 76,1 à 87,5
- de 63,1 à moins de 76,1
- de 49,1 à moins de 63,1
- de 18,2 à moins de 49,1

Corrèze : 56,8
 Creuse : 56,4
 Haute-Vienne : 52,0
 Limousin : 54,3
 France métropolitaine : 65,3

Source :
 Insee - Recensement de la population 2009, exploitation principale

Logements « suroccupés »



Proportion de logements « suroccupés » parmi l'ensemble des résidences principales (%)

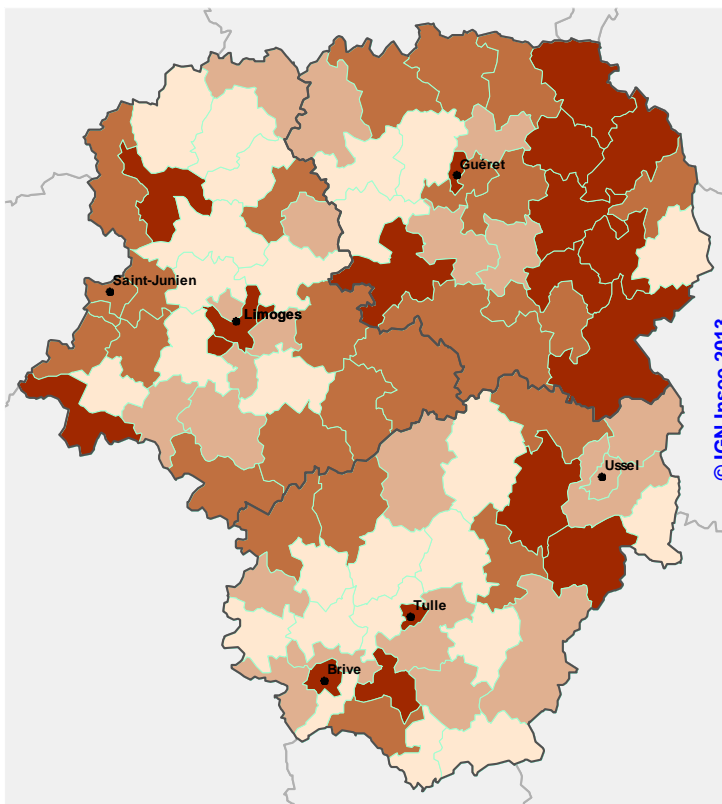
- de 3,1 à 7,4
- de 1,8 à moins de 3,1
- de 1,2 à moins de 1,8
- de 0,4 à moins de 1,2

Définition de la suroccupation d'un logement : cf. page 27

- Corrèze : 2,4
- Creuse : 2,6
- Haute-Vienne : 3,6
- Limousin : 3,0
- France métropolitaine : 7,0

Source : Insee - Recensement de la population 2010, exploitation complémentaire

Personnes habitant un logement « suroccupé »



Proportion de personnes résidant dans un logement « suroccupé » (%)

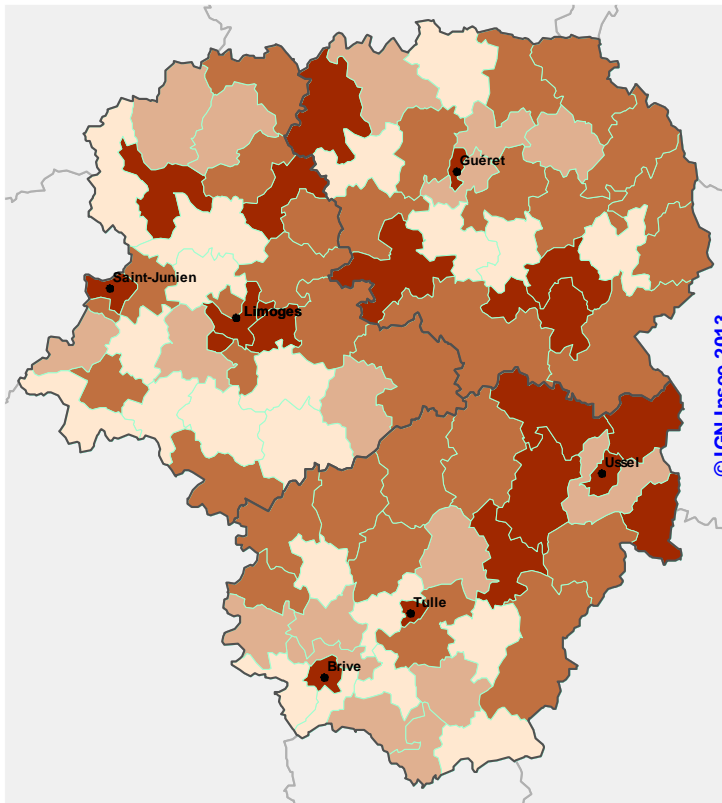
- de 4,1 à 10,0
- de 2,8 à moins de 4,1
- de 1,9 à moins de 2,8
- de 0,3 à moins de 1,9

Définition de la suroccupation d'un logement : cf. page 27

- Corrèze : 3,2
- Creuse : 3,5
- Haute-Vienne : 5,0
- Limousin : 4,2
- France métropolitaine : 8,9

Source : Insee - Recensement de la population 2010, exploitation complémentaire

Logement en HLM



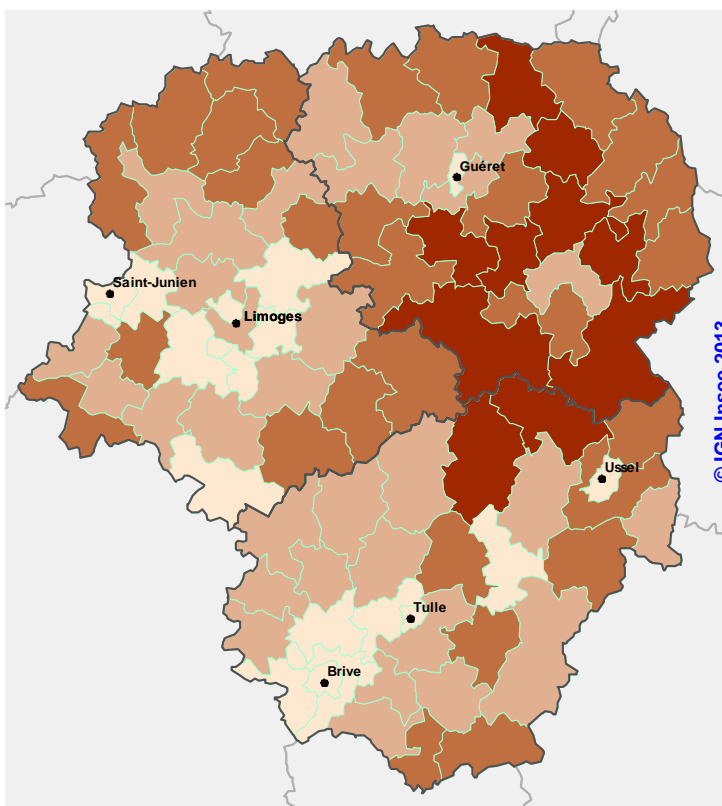
Proportion de ménages résidant dans un logement HLM (%)

- de 9,8 à 24,0
- de 4,7 à moins de 9,8
- de 3,4 à moins de 4,7
- de 0,5 à moins de 3,4

Corrèze : 6,6
 Creuse : 8,3
 Haute-Vienne : 12,5
 Limousin : 9,9
 France métropolitaine : 14,6

Source :
 Insee - Recensement de la population 2009, exploitation principale

Résidences principales sans salle de bains indépendante



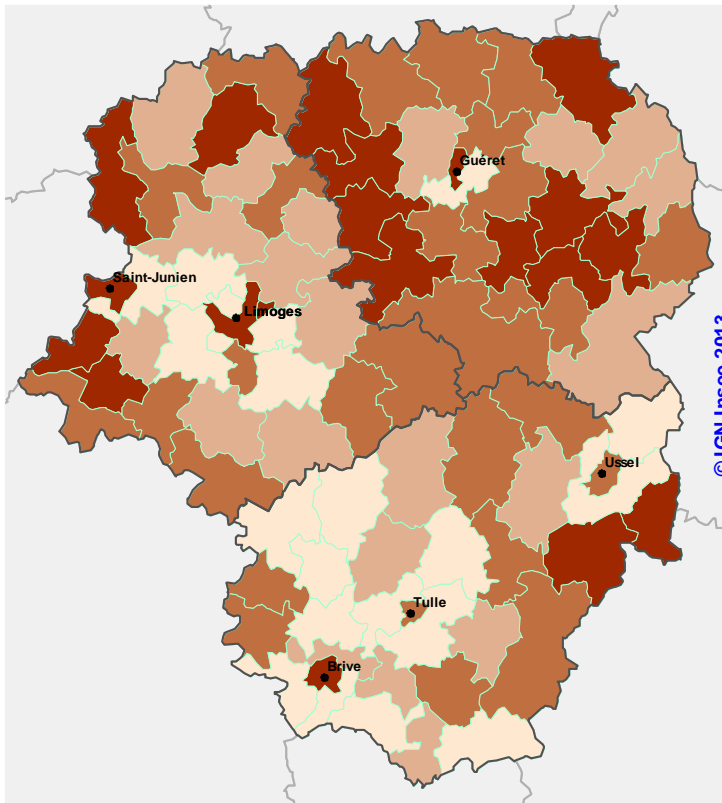
Proportion de résidences principales sans salle de bains indépendante (%)

- de 6,3 à 13,0
- de 4,0 à moins de 6,3
- de 2,5 à moins de 4,0
- de 1,0 à moins de 2,5

Corrèze : 2,7
 Creuse : 4,9
 Haute-Vienne : 2,7
 Limousin : 3,1
 France métropolitaine : 3,4

Source :
 Insee - Recensement de la population 2009, exploitation principale

Ménages dont la personne de référence est au chômage



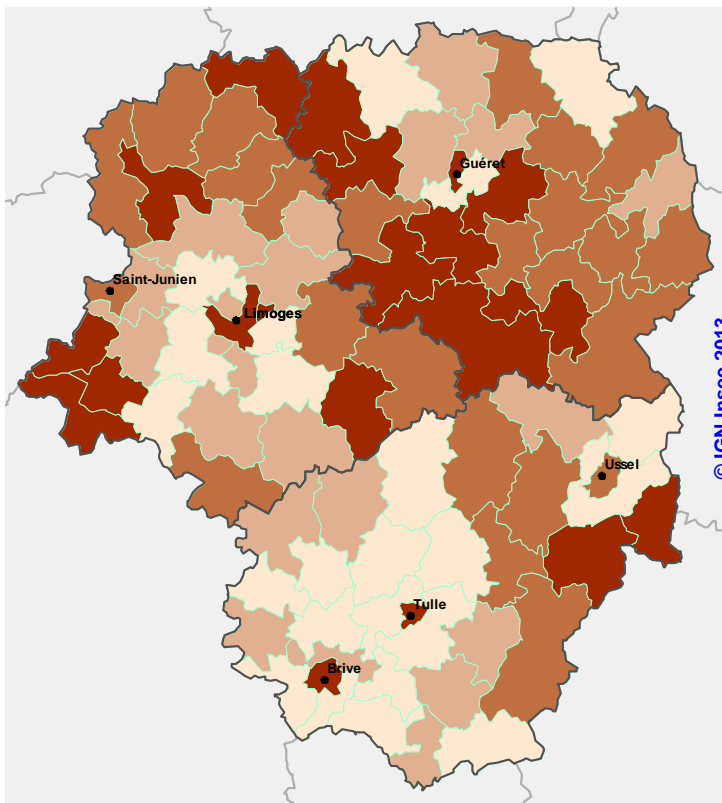
Proportion de ménages dont la personne de référence est au chômage (%)

- de 9,2 à 12,7
- de 7,0 à moins de 9,2
- de 5,0 à moins de 7,0
- de 1,4 à moins de 5,0

Corrèze : 6,7
 Creuse : 9,1
 Haute-Vienne : 9,1
 Limousin : 8,3
 France métropolitaine : 9,1

Source :
 Insee - Recensement de la population 2009, exploitation principale

Enfants des familles sans actif occupé



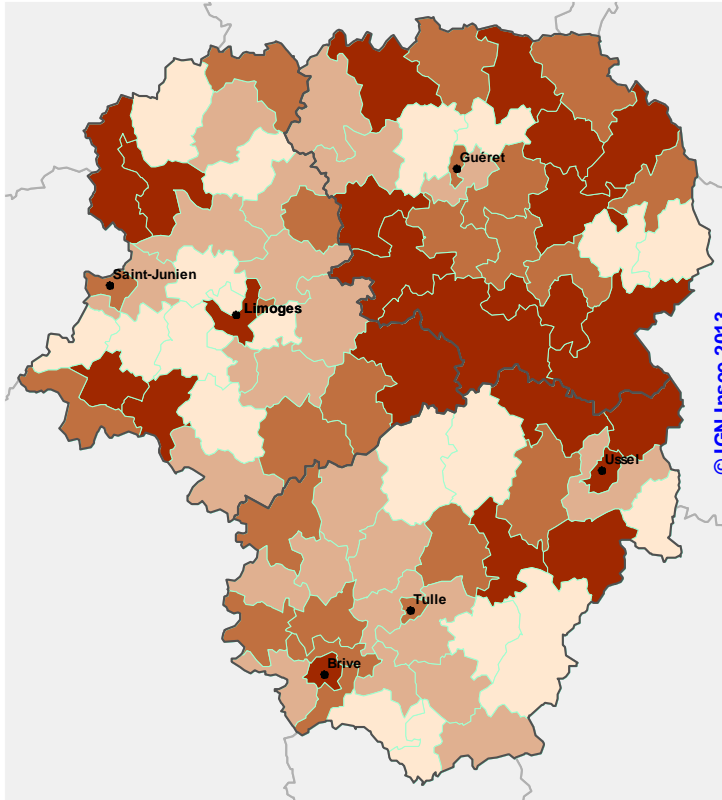
Proportion d'enfants appartenant à une famille sans actif occupé parmi les enfants de moins de 18 ans (%)

- de 10,5 à 21,2
- de 6,6 à moins de 10,5
- de 3,7 à moins de 6,6
- moins de 3,7

Corrèze : 6,3
 Creuse : 9,2
 Haute-Vienne : 11,1
 Limousin : 9,3
 France métropolitaine : 9,5

Source :
 Insee - Recensement de la population 2009, exploitation principale

Familles dont un seul parent travaille parmi les ménages ouvriers et employés



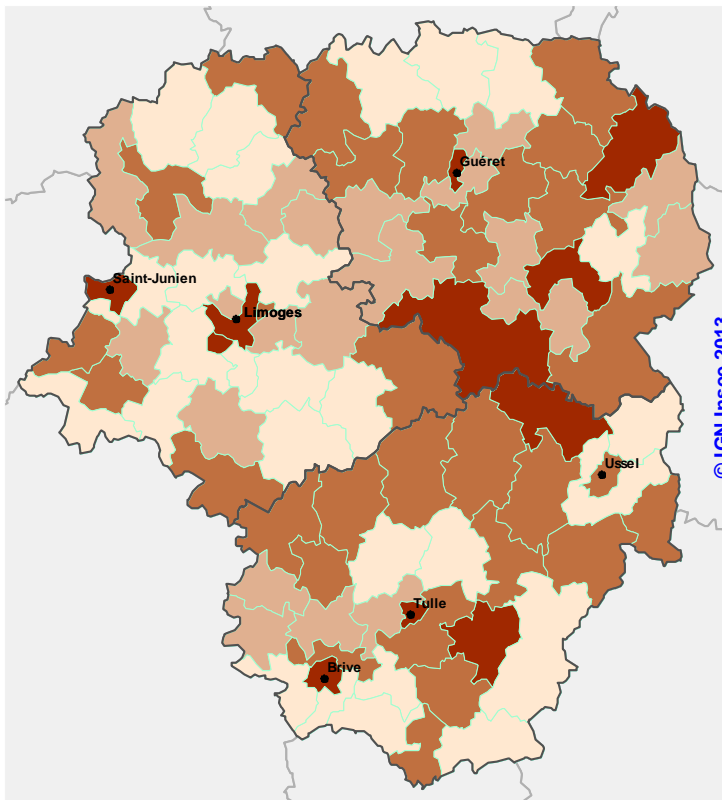
Proportion de couples dont la personne de référence est ouvrier ou employé et qui comporte un seul parent actif en emploi parmi les couples avec au moins un enfant de moins de 25 ans dont la personne de référence est ouvrier ou employé (%)

- de 26,8 à 36,6
- de 20,9 à moins de 26,8
- de 16,0 à moins de 20,9
- de 5,2 à moins de 16,0

Corrèze : 23,2
 Creuse : 17,0
 Haute-Vienne : 22,0
 Limousin : 22,6
 France métropolitaine : 18,4

Source :
 Insee - Recensement de la population 2009, exploitation complémentaire

Familles monoparentales



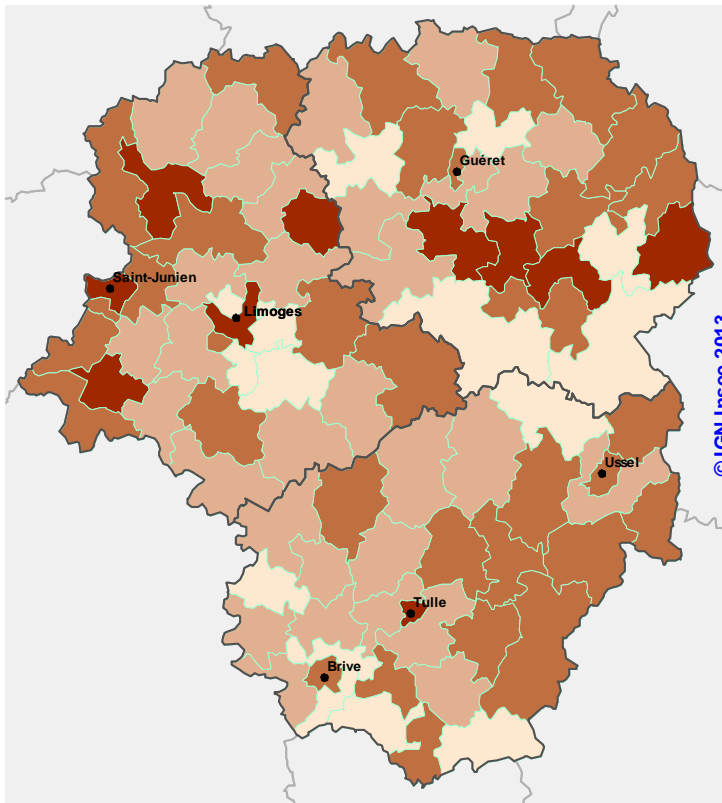
Proportion de familles monoparentales parmi les familles ayant au moins un enfant de moins de 25 ans (%)

- de 23,3 à 35,7
- de 17,4 à moins de 23,3
- de 13,6 à moins de 17,4
- de 7,5 à moins de 13,6

Corrèze : 19,5
 Creuse : 20,1
 Haute-Vienne : 20,7
 Limousin : 20,2
 France métropolitaine : 21,6

Source :
 Insee - Recensement de la population 2009, exploitation principale

Personnes âgées vivant seules



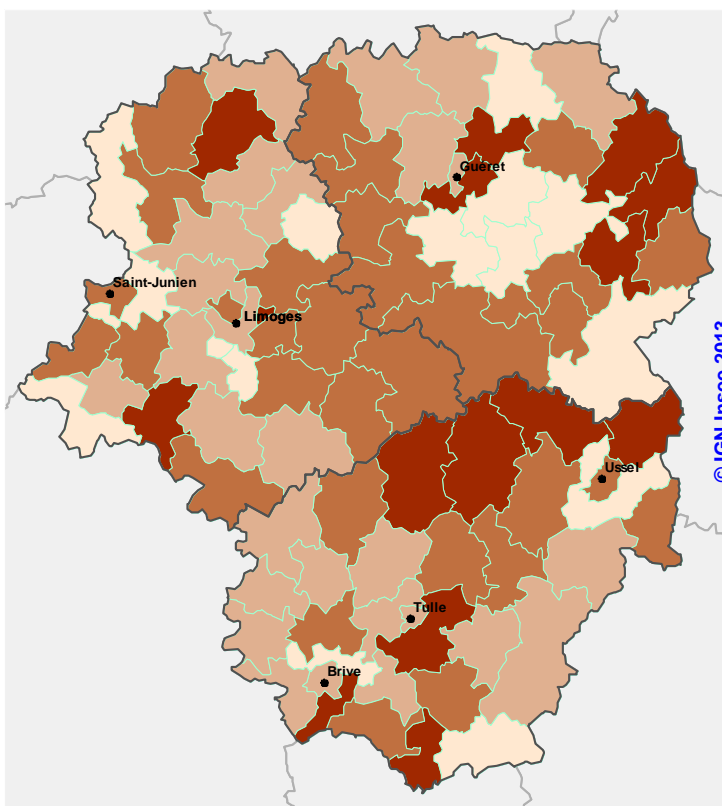
Proportion de personnes vivant seules parmi la population des ménages âgée de 85 ans ou plus (%)

- de 57,0 à 63,9
- de 51,2 à moins de 57,0
- de 46,3 à moins de 51,2
- de 36,1 à moins de 46,3

Corrèze : 51,9
 Creuse : 50,8
 Haute-Vienne : 54,9
 Limousin : 53,1
 France métropolitaine : 56,3

Source :
 Insee - Recensement de la population 2009, exploitation principale

Personnes âgées vivant en institution



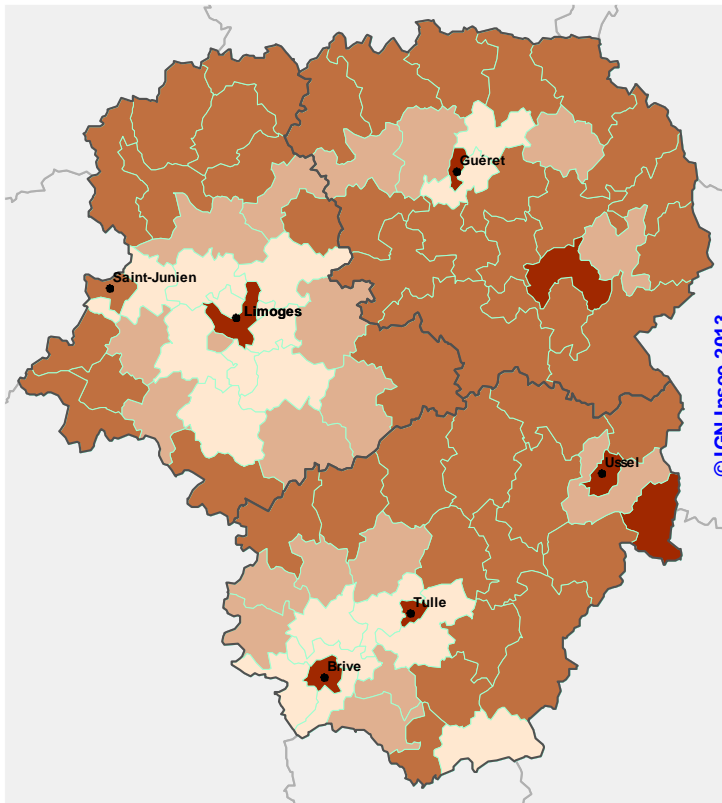
Proportion de personnes vivant en établissement de moyen ou long séjour parmi les personnes de 85 ans ou plus (%)

- de 36,4 à 60,8
- de 21,3 à moins de 36,4
- de 10,2 à moins de 21,3
- moins de 10,2

Corrèze : 32,7
 Creuse : 38,1
 Haute-Vienne : 29,6
 Limousin : 32,4
 France métropolitaine : 20,9

Source :
 Insee - Recensement de la population 2009, exploitation principale

Personnes vivant seules



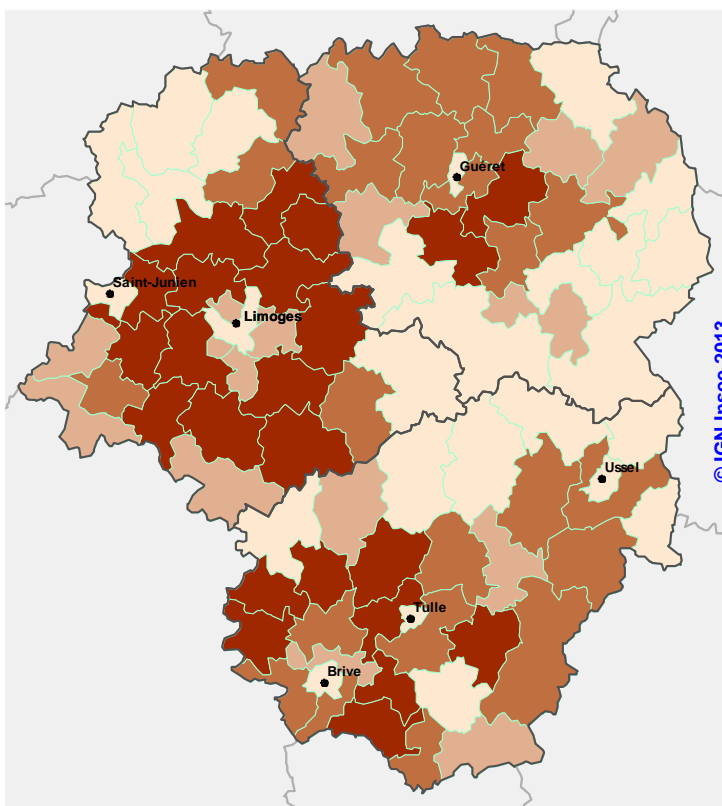
Proportion de ménages ne comptant qu'une seule personne (%)

- de 40,3 à 50,5
- de 33,1 à moins de 40,3
- de 27,6 à moins de 33,1
- de 17,4 à moins de 27,6

Corrèze : 35,2
 Creuse : 36,8
 Haute-Vienne : 37,8
 Limousin : 36,8
 France métropolitaine : 33,7

Source :
 Insee - Recensement de la population 2009, exploitation principale

Éloignement du lieu de travail



Distance domicile-travail médiane (km)

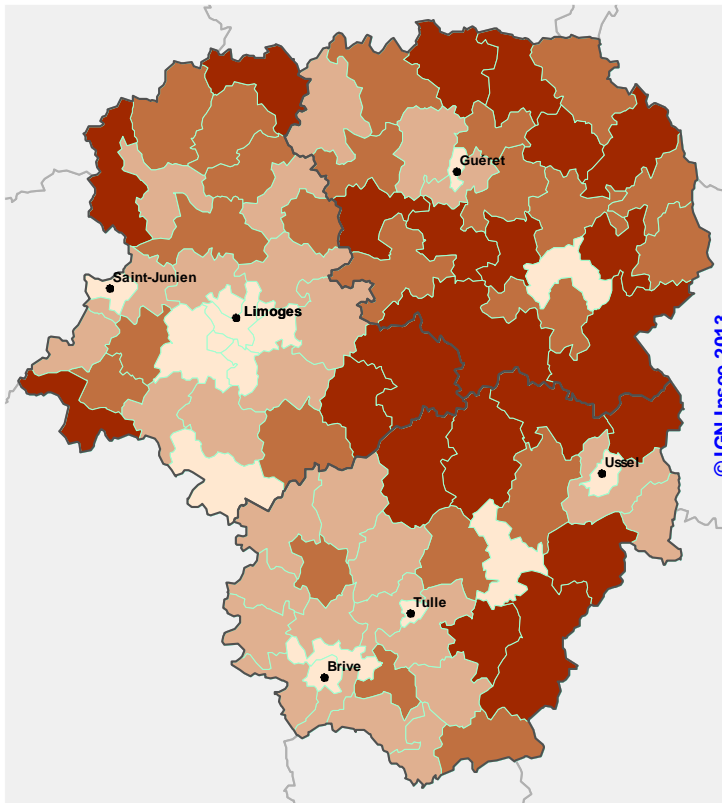
- de 11,1 à 27,3
- de 7,1 à moins de 11,1
- de 4,8 à moins de 7,1
- de 1,3 à moins de 4,8

Pour un canton donné, la distance médiane entre le domicile et le lieu de travail est la distance x telle qu'une personne sur deux travaille à plus de x kilomètres de son domicile.

Corrèze : 5,3
 Creuse : 5,7
 Haute-Vienne : 5,0
 Limousin : 5,0
 France métropolitaine : 6,5

Source :
 Insee - Recensement de la population 2010, exploitation principale ;
 Inra UMR 1041 CESAER - Odomatrix 2008

Éloignement aux services et équipements



Éloignement moyen aux services et équipements de la gamme « intermédiaire » (km)

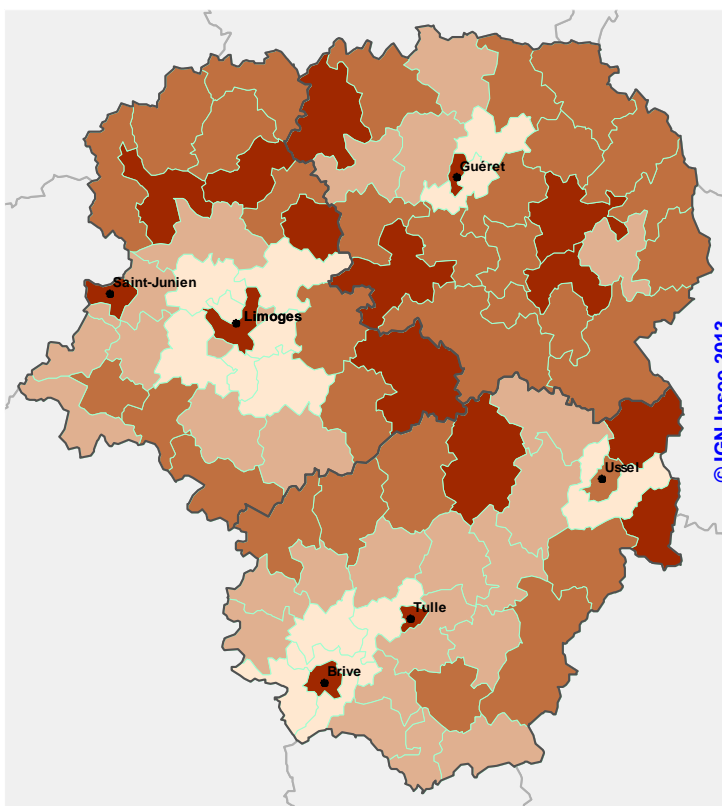
- de 19,3 à 30,7
- de 13,1 à moins de 19,3
- de 7,0 à moins de 13,1
- moins de 7,0

Définition de la gamme « intermédiaire » : cf. page 27

- Corrèze : 8,3
- Creuse : 14,4
- Haute-Vienne : 6,1
- Limousin : 8,2
- Province : 5,2

Source :
Insee - Base permanente des équipements 2011 - Recensement de la population 2009, exploitation principale ;
Inra UMR 1041 CESAER - Odomatrix 2008

Ménages non équipés d'une voiture



Proportion de ménages non équipés d'une voiture (%)

- de 16,3 à 24,6
- de 13,1 à moins de 16,3
- de 8,9 à moins de 13,1
- de 3,8 à moins de 8,9

- Corrèze : 13,6
- Creuse : 15,3
- Haute-Vienne : 16,8
- Limousin : 15,5
- France métropolitaine : 19,2

Source :
Insee - Recensement de la population 2009, exploitation principale

Définitions

L'ensemble des définitions et des indicateurs utilisés dans cet atlas est disponible en ligne, sur la page « Limousin » du site Insee.fr, à la rubrique « Publications \ Les dossiers Insee Limousin ».

Gamme intermédiaire d'équipements

Un équipement est un lieu d'achat de produits ou de consommation de services. La Base permanente des équipements (BPE), mise à jour tous les ans, recense les équipements par commune, sur l'ensemble du territoire. Elle couvre le commerce et les services, marchands ou non (tels la santé et l'action sociale, l'enseignement, le tourisme...).

Les équipements sont regroupés en trois gammes (de proximité, intermédiaire et supérieure), selon leur fréquence sur le territoire et la proximité du service rendu. La gamme de « proximité » regroupe des équipements très courants qui desservent souvent la population sur place (médecin généraliste, épicerie...). La gamme « intermédiaire » comporte des équipements localisés dans moins de communes, comme les supermarchés, les collèges ou les magasins d'équipement du foyer.

L'éloignement aux équipements de cette gamme a été retenu ici comme indicateur de précarité liée à la distance car ces équipements peuvent relever d'une fréquentation régulière sans toutefois être proches du domicile des personnes qui les utilisent.

Logement suroccupé

La suroccupation des logements peut s'appréhender selon le nombre de pièces ou la surface par personne. Dans le premier cas, on apprécie le degré d'intimité dont disposent les occupants du logement, dans le second, l'espace disponible. Certains indices peuvent combiner les deux notions ou en exclure une. Par exemple, les Caisses d'allocations familiales retiennent des critères de surface minimale par personne tandis que l'enquête Logement permet de combiner nombre de pièces et surface. Le recensement de la population permet quant à lui un calcul en nombre de pièces.

Le taux de suroccupation est ici calculé à partir du recensement de la population 2010 (exploitation complémentaire) en rapportant le nombre de logements suroccupés à l'ensemble des résidences principales, selon la définition suivante :

Un logement est suroccupé quand il lui manque au moins une pièce par rapport à la norme d' « occupation normale », fondée sur :

- une pièce de séjour pour le ménage,
- une pièce pour chaque personne de référence d'une famille,
- une pièce pour les personnes hors famille non célibataires ou les célibataires de 19 ans ou plus,

et pour les célibataires de moins de 19 ans :

- une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans,
- sinon, une pièce par enfant.

L'indicateur n'est calculé que pour les ménages de deux personnes ou plus. Les personnes seules sont traitées à part car si on leur applique cette norme, elles sont en situation de suroccupation dans des logements d'une pièce, ce qui constitue une définition trop large. Par exemple, on ne peut pas considérer qu'un étudiant dans une chambre ou un célibataire dans un studio manquent d'intimité. Pour mesurer la suroccupation chez les personnes seules (9,4 millions de personnes en France), il faut prendre en compte la superficie de leur logement, mais cette information ne figure pas dans le recensement de la population.

Remerciements

La Direction régionale de l'Insee et la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Limousin remercient les organismes suivants qui ont gracieusement mis à disposition des données localisées sur les prestations sociales :

- La Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail Centre - Ouest (CARSAT)
- La Mutualité sociale agricole du Limousin (MSA)

Les données relatives à l'allocation spécifique de solidarité ont été obtenues à partir de la Base de données sociales localisées (BDSL), projet développé par le Ministère des Affaires sociales et de la Santé.

Directrice de la publication : Fabienne le Hellaye
Chef du service Études et Diffusion : Olivier Frouté
Rédactrice en chef : Nathalie Garrigues
Rédaction de la synthèse : Bruno Balouzat, Frédéric Châtel
Maquette et mise en page : Bruno Granet, Jean-Christophe Olivier

Impression : Sotiplan – Limoges